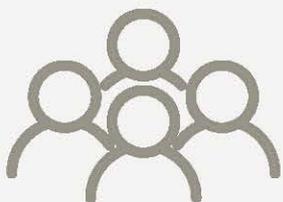




BUREAU

Séance du

12 NOVEMBRE 2024



Vie
institutionnelle



Ordre du jour

Bureau du 12 novembre 2024

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2024	7
Compte rendu de la commission Avis du 10 octobre 2024	13
Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de pierre à Saint-Maximin	19
Programme d'actions 2025	25
Réponse à un appel à projet européen pour les travaux de recherche-actions concernant la forêt de Chantilly	105
Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	111
Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement du site des 3 châteaux à Coye-la-Forêt	121
Mobilisation du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière	127
Mobilisation du fonds faune	133
Candidature à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil »	137
Ouverture d'une boutique des producteurs	141
Demande de subvention pour l'animation du programme LEADER 2023/2024	145
Renouvellement de la candidature du PNR pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	149
Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire national botanique de Bailleul	153
Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de l'Oise	163
Augmentation des heures de vacation	167
Questions diverses	171

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DU 03 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal du Bureau

Séance du 3 septembre 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 22 juillet 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	6

Etaient présents : Nicole COLIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ

Avait donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Yves CHERON, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT à Daniel DRAY.

Etaient absents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation »,

Pour la commune de Mortefontaine : Jacques FABRE, Maire, François PINSON, Anne PHILIPPO, Raymonde LENFANT,

Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption des procès-verbaux des 30 mai et 18 juin 2024 ;
- Compte-rendu de la commission Avis du 4 juillet 2024 ;
- Avis sur le PLU de MORTEFONTAINE ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 30 MAI ET 18 JUIN 2024 ;

Le procès-verbal du Bureau du 30 mai 2024 est adopté à l'unanimité.
Le procès-verbal du Bureau du 18 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AVIS DU 4 JUILLET 2024

Monsieur MARCHAND rapporte aux membres du Bureau la réunion de la Commission Avis qui a eu lieu le 4 juillet dernier et qui concernait l'avis du PNR sur le projet d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Gouvieux (en remblaiement d'une ancienne carrière de pierre).

4. AVIS SUR LE PLU DE MORTEFONTAINE

Monsieur MARCHAND remercie le Maire et les élus de la commune de Mortefontaine d'assister au Bureau.

Il passe la parole à Claire GOUDOUR pour présenter la proposition d'avis qui a été adressée aux membres du Bureau et aux élus de la commune.

A l'aide d'un power point, Claire GOUDOUR présente les recommandations du PNR qu'elle propose dans l'avis.

- Compléter le tableau des emplacements réservés en ajoutant les références cadastrales et superficie de l'emplacement réservé en totalité ou partielle pour chaque référence cadastrale ;
- Supprimer la partie chiffrée des références cadastrales sur le plan de zonage afin « d'alléger » ce plan très chargé en trames ;
- Supprimer du plan de zonage, les servitudes d'utilité publique « site classé et site inscrit » et éventuellement faire une carte spécifique regroupant toutes les servitudes patrimoniales ;
- Compléter les sous-destinations dans l'ensemble du règlement écrit : seules 21 sont indiquées alors qu'il en existe 23 depuis le décret 2023-195 du 23 mars 2023 ;
- Supprimer les incohérences (vallée de l'Epte, PNR Oise Picarde, incohérence entre le numéro des annexes qui figurent dans les paragraphes 4.5.2 et 4.5.3 du règlement écrit et le numéro des annexes en dernière partie du règlement) ;
- Mentionner, page 36 de l'état initial de l'environnement, que l'arrêté du 8 novembre 2022 a modifié l'arrêté du 26 mars 2015, les périmètres ZPS Natura 2000 demeurant néanmoins inchangés pour la commune de Mortefontaine ;
- Rappeler dans chaque zone du règlement pour les espaces bénéficiant d'une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, les restrictions réglementaires qui figurent dans les dispositions communes ;
- Mettre, dans le règlement, le glossaire avant le descriptif des zones ;
- Recommander un traitement des antennes au cas par cas et supprimer la recommandation d'antenne en trompe l'œil ou d'antenne-arbre ;
- Revoir la règle d'implantation des bâtiments par rapport à l'alignement en UA : incohérence et distance inhabituelle de 1 mètre ;
Sur ce sujet, Monsieur MARCHAND indique qu'un recul d'1 m du front bâti peut parfois permettre de regagner de l'espace pour élargir un trottoir par exemple. Monsieur PINSON estime qu'effectivement la règle est mal rédigée et est à revoir.
- Rappeler « en chapeau » de chaque zone, la nécessité de prendre en compte les servitudes et risques (Natura 2000, sites classés et inscrit, MH, nature du sol...)

- Prévoir des taux de pleine terre en UA et en UB significatifs (10% en UA est un taux très faible) et rappeler les enjeux de la désimperméabilisation pour limiter les ruissellements ; Monsieur PINSON explique que les élus ont voulu inscrire que 50% de la parcelle devait être en surface perméable dont un pourcentage en pleine terre. Claire GOUDOUR et le Bureau estiment, qu'au final, ce taux de 10% de pleine terre est faible. Les élus de la commune en conviennent et répondent qu'ils vont reprendre la réflexion sur cette question.
- Il manque la référence au document d'inventaire et de caractérisation des zones humides de la Thève réalisé par BIOTOPE et missionné par le PNR, le SITRARIVE et l'AESN ;
- Clarifier la liste du patrimoine et les éléments du plan afférents.

Puis Claire GOUDOUR explique les réserves qu'elle propose :

- Clarifier la définition d'annexe : préciser la définition de l'annexe pour limiter les risques de contentieux (supprimer la locution « etc ») ;
- En zone Agricole, supprimer la règle d'emprise au sol de 50% et la remplacer si nécessaire par une surface constructible maximale ;
- Revoir, dans le règlement de la zone Naturelle, l'article NI « usages et affectations des sols interdits » qui autorise sous condition en zone N et ses STECAL hors Nce et Nna :
 - « Les garages collectifs de caravanes / résidences mobiles seulement dans les STECAL et par changement de destination d'un des bâtiments du secteur existant à la date d'approbation du PLU,
 - Le stationnement de caravanes isolé d'une seule caravane ou d'un seul camping-car non habités, aménagés en extérieur ou dans un bâtiment lié à la résidence de son utilisateur ».
- Compte tenu des enjeux de préservation des sols, de la biodiversité et des paysages, les affouillements et exhaussements ne doivent être autorisés qu'à la condition qu'ils soient liés « aux constructions agricoles ou aux équipements d'infrastructure » ;
- Compte tenu des enjeux de paysage car la quasi-totalité des zones agricoles sont en zone d'intérêt et de sensibilité paysagère au Plan de référence de la Charte, ne devront être autorisées en zone agricole, que les sous-destinations « Exploitation agricole » et « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées ». Pour autoriser ponctuellement des extensions de bâtiments, il est préférable de recourir à un STECAL.

Monsieur FABRE explique qu'il s'agit, pour la très grande majorité des points, de coquilles qui sont restées dans le document malgré les relectures attentives et croisées de plusieurs membres du Conseil municipal.

Claire GOUDOUR rassure les élus en expliquant que c'est souvent le cas et qu'elle signale ce qu'elle a repéré.

Monsieur FABRE remercie Claire GOUDOUR et lui demande si elle pourra relire le document une fois celui-ci corrigé.

Claire GOUDOUR répond qu'elle est à la disposition des élus pour venir en réunion, décortiquer avec eux les passages du PLU en question, puis s'assurer ensuite que les corrections ont bien été faites par le bureau d'études.

Monsieur FABRE exprime sa satisfaction d'être dans le Parc naturel régional et de pouvoir bénéficier de l'appui des chargés de mission du Parc dans les divers projets de la commune.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance.

La séance est levée à 20H30

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION AVIS DU 10 OCTOBRE 2024

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION AVIS

Séance du 10 octobre 2024



Étaient présents : Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Didier DAGONET, Anne LEFEBVRE, Joël BOUCHEZ.

Assistaient également : Margot JUNIER, Animatrice LEADER au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au Parc naturel régional Oise - Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Avis sur le PLU de Thiers-sur-Thève ;
- Avis sur les deux révisions allégées du PLU de Villiers-Adam.

Monsieur MARCHAND explique le Bureau aurait dû solliciter la Région pour une subvention LEADER au titre de l'animation, à savoir essentiellement pour les salaires de l'animatrice LEADER et de la gestionnaire LEADER à mi-temps (Lucie ROQUE).

Monsieur MARCHAND présente Margot JUNIER, Animatrice LEADER, qui vient d'arriver à la fin du mois d'août et qui remplace Corentin BOULANGER, qui a pris le poste de chargé de mission développement économique au PNR.

Il demande à Margot JUNIER de rappeler les axes retenus pour ce nouveau programme LEADER.

Margot JUNIER cite les thématiques suivantes :

- la valorisation économique et culturelle des patrimoines bâtis et naturels
- la création d'hébergements touristiques durables
- les mobilités douces et/ou partagées
- la gestion durable des ressources
- le développement de services innovants pour mieux vivre ensemble
- les filières valorisant les ressources issues du territoire et les circuits courts agricoles

Sylvie CAPRON remarque que ce nouveau programme LEADER est beaucoup plus ouvert que le précédent.

Monsieur MARCHAND demande si des subventions ont déjà été attribuées.

Sylvie CAPRON répond que non.

Monsieur MARCHAND observe que c'est alors environ une enveloppe de 300 000 € par an qui serait disponible si on enlève les enveloppes dévolues obligatoirement à l'animation, la coopération et l'évaluation.

Sylvie CAPRON souligne que les dossiers sont nombreux et que l'enveloppe risque d'être consommée assez tôt ; elle conseille aux élus d'envoyer les dossiers en début de programmation.

Monsieur MARCHAND demande si le PNR a déjà adressé une information auprès des communes.

Sylvie CAPRON répond que non car il fallait, au préalable, que le comité de programmation définisse les règles d'attribution ; ce qu'il a fait.

Monsieur MARCHAND suggère que l'on envoie à présent rapidement une communication auprès des élus.

I. AVIS SUR LE PLU DE THIERS-SUR-THEVE

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur BOUFFLET, Maire de THIERS-SUR-THEVE.

Il donne la parole à Claire GOUDOUR pour une présentation de l'avis.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis.

Concernant la zone Nj, Monsieur BOUCHEZ indique que, lors de l'approbation de son PLU, la Préfecture a signifié à la commune que les piscines et les abris de jardin n'étaient pas possibles en zone Nj et qu'elle devra revoir le règlement de la zone Nj lors d'une prochaine modification ou révision du PLU.

Monsieur MARCHAND s'étonne de cette observation car une piscine ou un abri de jardin sont des constructions liées au jardin.

Monsieur BOUCHEZ répond que, dans ce cas, il convient de placer l'intégralité du jardin en zone U et de ne pas inscrire de zone Nj sur les fonds de parcelle.

Monsieur BOUFFLET explique que cela résulte d'un projet d'aménagement qui lui a été présenté, dont il a fait baisser la densité et qui lui semble convenable à présent.

Monsieur MARCHAND répond qu'il s'agit juste d'une recommandation et qu'il lui appartiendra de réfléchir sur ce point et de voir ce qu'il estime être le mieux.

Sylvie CAPRON observe que ce PLU est exemplaire sur le plan de la prise en compte de la Charte du PNR. Elle note que Claire GOUDOUR a très peu d'observations à formuler.

Claire GOUDOUR affirme, qu'effectivement, elle va pouvoir s'appuyer sur ce bon exemple pour faire progresser les PLU en qualité et sur le plan environnemental (distance minimale non constructive par rapport à la rivière, le taux de pleine terre...).

Les membres de la commission approuvent le projet d'avis.

Monsieur MARCHAND remercie Monsieur BOUFFET qui quitte la salle.

2. AVIS SUR LES DEUX REVISIONS ALLEGÉES DU PLU DE VILLIERS-ADAM.

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR pour l'avis sur les révisions allégées du PLU de Villiers-Adam.

Claire GOUDOUR indique qu'elle est très ennuyée par le dossier d'enquête publique mis en ligne sur le site de la commune et qui présente de nombreuses incohérences.

Elle relate que la première délibération de la commune concerne le lancement de 2 révisions allégées et d'une modification et que la réunion des personnes publiques associées, dont la régularité est très contestable (délais, documents fournis), a traité de ces 2 révisions allégées et de la modification.

Elle ajoute qu'au vu du manque de documents, Sylvie CAPRON a appelé le Maire qui lui a indiqué que l'enquête publique ne porterait que sur les deux révisions allégées et lui a fait envoyer les documents.

Cependant, Claire GOUDOUR note que le dossier d'enquête publique mentionne à de multiples reprises 2 révisions allégées et 2 modifications mais que le dossier ne comporte que des éléments sur les 2 révisions allégées.

Elle explique qu'elle a donc élaboré un projet d'avis sur les seules révisions allégées.

Les membres du Bureau jugent ce dossier extrêmement fragile et sujet à contentieux.

Sylvie CAPRON indique qu'une association a déjà marqué des désaccords sur les modifications.

Sur le fond, Claire GOUDOUR indique que la révision allégée n°3 n'appelle pas d'observation (si ce n'est une erreur graphique) et que l'avis relatif à la révision allégée n°4 recommande une OAP sur un projet de co-voiturage situé en site classé.

Monsieur MARCHAND propose :

- De supprimer la phrase synthétisant l'avis ;
- De noter, dans les remarques préalables, l'incohérence du dossier d'enquête publique qui annonce deux procédures de révision allégée et deux procédures de modification mais qui ne comporte pas d'élément de dossier sur les modifications ;
- De différencier les 4 procédures :
 - Indiquer que nous n'avons pas d'observation sur la révision allégée n°3 ;
 - Reporter les observations du présent courrier concernant la révision allégée n°4 ;
 - Signifier que le dossier est incomplet pour les deux modifications.

Les membres de la commission avis approuvent ces propositions.

La séance est levée à 20H30.

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE POUR LE
RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION D'UNE
CARRIERE DE PIERRE A SAINT-MAXIMIN

Orry-la-Ville, le 12 novembre 2024

Monsieur le Directeur Régional
Direction Régionale de l'Environnement, de
l'aménagement et du logement – Hauts-de-France

Aprémont
Asnières-sur-Oise
Auger-Saint-Vincent
Aumont-en-Halatte
Ailly-Saint-Léonard
Barbery
Beaumont-sur-Oise
Beaurepaire
Bellefontaine
Belloy-en-France
Béthémont-la-Forêt
Boran-sur-Oise
Borest
Brasseuse
Chantilly
Châtenay-en-France
Chaumontel
Chauvry
Courteuil
Coye-la-Forêt
Creil
Ermenonville
Fleurines
Fontaine-Chaalis
Fosses
Fresnoy-le-Luat
Gouvieux
Jagny-sous-Bois
La Chapelle-en-Serval
Lamorlaye
Lassy
Le Plessis-Luzarches
Luzarches
Maffliers
Mareil-en-France
Mont-l'Évêque
Montagny-Sainte-Félicité
Montépilloy
Montlognon
Mortefontaine
Mours
Nanteuil-le-Haudouin
Noirot
Noisy-sur-Oise
Orry-la-Ville
Plailly
Pont-Sainte-Maxence
Pontarmé
Pontpoint
Précy-sur-Oise
Presles
Raray
Rhuys
Roberval
Rully
Saint-Martin-du-Tertre
Saint-Maximin
Saint-Vaast-de-Longmont
Senlis
Seugy
Survilliers
Thiers-sur-Thève
Verneuil-en-Halatte
Ver-sur-Launette
Viarmes
Villeneuve-sur-Verberie
Villers-Saint-Frambourg-Ognon
Villiers-Adam
Villiers-le-Sec
Vineuil-Saint-Firmin

N. Réf. : SC/JLH 2024 - N°000

Objet : dossier de demande d'autorisation environnementale Carrière DEGAN Saint-Maximin
Dossier suivi par : Sylvie CAPRON

Monsieur le Directeur régional,

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale relative à un renouvellement d'exploitation et à l'extension d'une carrière sur le territoire de la commune de Saint-Maximin, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les observations débattues en Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France, lors de sa séance du 10 octobre dernier.

1- Le projet au regard de la Charte du Parc naturel régional :

La carrière de calcaire exploitée par la société DEGAN est identifiée au plan de référence de la Charte 2021 du Parc naturel régional en « espaces boisés » « *Ce sont les massifs forestiers et l'ensemble des éléments boisés du territoire. Ils sont à préserver dans leur intégralité* »

Le site du projet s'inscrit également dans la « zone d'enjeu pour l'exploitation des ressources minérales à ciel ouvert ». « *Ce sont les gisements stratégiques, et/ou de qualité, où l'exploitation est prioritaire* » du plan de référence de la charte.

2 - Rappel de l'action du Parc naturel régional vis-à-vis du site et du projet :

En mars 2024, le Parc naturel régional a été sollicité par la Société DEGAN sur les enjeux écologiques identifiés au sein de la carrière et dans le périmètre d'extension. Cela a permis, au cours d'une visite de site réalisée en avril 2024, d'échanger sur la prise en compte des enjeux écologiques pendant la phase d'exploitation et sur le projet de réaménagement.

3 – Observations concernant les milieux naturels, la faune et la flore :

Concernant le diagnostic, l'étude semble relativement complète pour la plupart des groupes faunistiques, la flore et les habitats du site malgré certaines lacunes (chiroptères, rhopalocères). Le Parc naturel régional souligne la bonne compréhension des enjeux découlant des observations réalisées et des milieux présents.

L'étude des documents transmis amène le Parc naturel régional à formuler les remarques suivantes :

- **Diagnostic du site**

↳ *Etudes des chiroptères : L'étude des chiroptères sur le site a été trop faible, n'étant constituée que de 6 points d'écoute de 10 minutes sur deux soirées en juillet et août. Les moyens actuels d'étude des chiroptères permettent facilement des enregistrements sur des*

nuits entières. En l'état, le diagnostic réalisé est clairement trop partiel pour avoir une idée précise des enjeux du site, en particulier de l'espace boisé qui doit être défriché.

Le Parc naturel régional demande que les enjeux de la zone boisée soient précisés pour les chiroptères.

Entomologie : Le relevé sur les papillons de jours semble très parcellaire avec seulement 5 espèces citées sur un site où une quinzaine d'espèces au minimum doivent fréquenter la zone d'étude au cours de l'année.

- **Mesures d'évitement**

Concernant la colonie d'Hirondelles de rivage, son installation sur le même front de taille, année après année, n'est pas garantie. La mesure R5 doit permettre d'éviter, en période d'installation des hirondelles (mars à juin), celle-ci sur les fronts de taille qu'il est prévu d'exploiter. Si cette mesure (pente à 60 % du front de taille) s'avérait insuffisante elle pourrait être complétée par l'utilisation d'un grillage à mailles fines interdisant l'accès de ces parties de front de taille aux Hirondelles au cours de la période de reproduction.

- **Mesures de réduction**

Abattage des arbres-gîtes potentiels :

En mesure R3, il est indiqué que les arbres gîtes potentiels seront abattus en septembre octobre soit après vérification des cavités, soit avec abattage doux. Etant donnée l'impossibilité de statuer de manière sûre sur l'absence de chiroptères avant abattage et compte tenu de la faiblesse du diagnostic initial, l'abattage doux devrait être systématisé.

Le Parc naturel régional demande un abattage doux de tous les arbres gîtes et le respect des consignes figurant dans le dossier.

Chemins au sein de la carrière et zones en eau :

Lors de la visite réalisée sur site par le Parc naturel régional, certaines pistes empruntées par les engins se trouvaient en eau du fait d'un manque de surélévation par rapport aux terrains environnants et une gestion insuffisante des eaux pluviales. Il est bien indiqué dans l'étude d'impact en mesure R7 que ce point sera bien pris en compte mais le Parc naturel régional tient à rappeler l'importance d'éviter la circulation des engins dans les zones en eau.

Le Parc naturel régional demande à ce qu'aucune des pistes utilisées pour l'exploitation ne soit en eau pendant la période d'activité des amphibiens. Il convient donc si nécessaire de les surélever.

Mares :

Le Parc naturel régional a pu constater avec satisfaction la réalisation, au nord du périmètre d'exploitation sur des terrains déjà réaménagés, d'une mare fonctionnelle pour la reproduction du Crapaud calamite sécurisant ainsi les capacités de reproduction sur le site à court terme. La création des mares complémentaires doit se faire en faisant en sorte que ces mares bénéficient grâce à leur topographie basse d'un impluvium permettant leur remplissage régulier ce qui n'est pas indiqué dans le dossier.

- **Mesures compensatoires**

La mesure C2 consiste à créer un îlot de sénescence de 1,2418 ha avec la mise en place d'une ORE de 30 ans. Cette surface correspond à celle qui sera défrichée mais elle est bordée par la RD 1016 sur plus de 100m, ce qui limite son intérêt pour de nombreuses espèces. En outre, des abattages pour mise en sécurité pourraient réduire un peu plus l'intérêt de cet îlot.

Le Parc naturel régional demande une augmentation de la superficie de l'îlot de sénescence.

- **Réaménagement du site**

Le plan de réaménagement proposé semble répondre aux différents enjeux du site.

Cependant, le Parc naturel régional regrette le peu, voire l'absence, d'informations sur la remise en état et la gestion pourtant essentielles à la bonne fonctionnalité future de ces aménagements.

Quelles seront la nature des matériaux et leur épaisseur pour créer les différents habitats ?

Quels seront le positionnement topographique et l'alimentation en eau des mares ?

Quelles sont les modalités de gestion de ces habitats dans les années suivantes le réaménagement du site ? Zone minérale, prairie sèche, zone arbustive et mares nécessitent une gestion adaptée régulière.

Qui sera l'opérateur de cette gestion ?

☞ **Le Parc naturel régional demande :**

- **que les modalités de création des différents habitats (mare, prairie...) soient précisées et suffisantes ;**
- **que les modalités de gestion du site soient précisées**
- **que l'opérateur de gestion soit identifié.**

Par ailleurs, le front de taille accueillant la nidification des Hirondelles de rivage doit être conservé (mesure EI). **Cependant, ce front de taille devra être régulièrement rafraîchi afin de rester favorable aux hirondelles.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président,

Patrice MARCHAND
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
Maire-Adjoint de Gouvieux

PROGRAMME D' ACTIONS 2025

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS 2025

Le programme d'actions 2025 est composé de 30 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte. Ces opérations, dont les fiches descriptives sont annexées ci-après, sont :

ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels : Dans le cadre des actions engagées en faveur des milieux naturels, le Parc souhaite poursuivre la mission confiée aux Conservatoires d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et d'Île-de-France et qui font l'objet de convention pluriannuelle d'objectifs. Les Conservatoires ont en charge le suivi scientifique des actions de restauration du patrimoine entreprises, l'accompagnement technique pour la mise en œuvre d'actions de gestion, la réalisation d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée.

Programme de conservation de la flore menacée : Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire et d'autre part, de préserver des sites remarquables. Les bilans effectués ont mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée. Ce programme pluriannuel comporte la mise en œuvre d'actions : récolte active/renforcement, récolte préventive, suivi, recherche des stations d'espèces non revues récemment.

Restauration écologique de milieux naturels : Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais), des actions de coupe et d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, la pose et dépose de barrages amphibiens. 15 jours d'intervention sont programmés.

Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 3^{ème} tranche : Cette action consiste à mener la réalisation d'ABC sur la commune de Presles. La réalisation d'un ABC comprend : un état initial des connaissances et la réalisation d'inventaires complémentaires, un plan d'actions pour la commune et des actions de sensibilisation pour le grand public. Le PNR sera accompagné par le CEN Île-de-France qui se chargerait de la réalisation des différents volets de l'ABC.

ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique : Un vaste programme de recherche-action est en cours pour comprendre et agir face au dépérissement de la forêt de Chantilly. Dans le cadre de son programme d'actions 2025, le Parc propose

- De contribuer à la spatialisation des stations forestières : lien végétations actuelles/sols/essences potentielles adaptées au réchauffement actuel
- Obtenir une cartographie assez précise des stations favorables aux couples sols/série de végétation intégrant les évolutions en cours et potentielles des séries de végétations afin de guider les plantations et le renouvellement forestier à venir (unités de gestion supérieures à 5 000m²)

Etude écologique préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle : Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, l'ONF et le PNR envisagent de mener des investigations écologiques spécifiques afin de mieux tenir compte des enjeux écologiques et paysagers de cette forêt. Cette étude serait conduite dans l'esprit de celles déjà réalisées pour les forêts du domaine de Chantilly et du domaine de Chaalis ainsi que pour les forêts domaniales d'Halatte et d'Ermenonville. L'étude comprendra notamment une synthèse des connaissances écologiques disponibles, un inventaire des chiroptères, une analyse de la fonctionnalité des réseaux de zones humides/mars, trame de vieux bois et milieux ouverts.

ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

Prolongation des lignes de covoiturage : Neuf lignes de covoiturage ont été mises en lumière grâce à une enquête aux cours des mois de février et mars 2023. Elles ont démarré en expérimentation en juillet 2023 pour les conducteurs uniquement puis ouvertes aux passagers en octobre 2023. Le PNR prend en charge le fonctionnement de ces lignes jusqu'en décembre 2024. Ces lignes de co-voiturage n'ayant pas un an de fonctionnement et afin de laisser à la fois, le temps aux actions de communication prévues au second semestre 2024 de réaliser leurs effets et un délai aux communautés de communes pour prendre la décision de reprendre ou non ce service, il est proposé de prolonger le financement de l'expérimentation pendant six mois jusqu'au 30 juin 2025.

Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises – 2^{ème} année : Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a acheté deux vélos triporteurs afin de les mettre à disposition des communes et des entreprises du territoire pour une durée d'un mois renouvelable. L'intérêt est d'offrir la possibilité aux communes et entreprises de tester ce type de véhicule, afin qu'elles en constatent les bénéfices économiques, environnementaux et de santé pour leurs agents et employés. À la fin de cette période d'essai, les communes et entreprises pourront envisager d'investir dans un vélo cargo ou triporteur. L'entretien et la livraison aux communes et entreprises sont assurés par un prestataire extérieur au Parc naturel régional. Il convient de renouveler la prestation d'entretien et de livraison de ces véhicules.

ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

Fonds d'intervention « études d'aménagement » : Pour faire face aux nombreuses demandes des communes, il est proposé d'abonder le fonds.

Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3^{ème} année : Il est proposé de poursuivre l'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique en finançant une partie de l'accompagnement technique délivré par la Régie du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) en Hauts-de-France et par SOLIHA en Île-de-France.

ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal : La diversité du patrimoine végétal (notamment arboré) participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire. Différentes études menées par le Parc ont mis en évidence la nécessité d'accompagner les communes sur leur patrimoine arboré (arbres d'alignement, mails, arbres dans l'espace public...). En effet, il apparaît que ces dernières sont le plus souvent démunies face à la gestion de leur patrimoine végétal que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur l'entretien des arbres, la gestion courante des éléments, la restauration des vieux sujets, des interventions ponctuelles, l'expertise des arbres, ou le renouvellement du patrimoine, les plantations, la gestion d'espaces verts.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Aujourd'hui, face aux nombreuses demandes, il convient de le réabonder.

Programme de réhabilitation du patrimoine rural : Le Parc lance une nouvelle tranche de réhabilitation du patrimoine rural.

6 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2025 :

- la restauration d'une chapelle funéraire à Luzarches
- la restauration d'une plaque funéraire à Rhuis
- la restauration d'un mur ancien à Montépilloy
- la restauration d'un mur ancien au Plessis-Luzarches
- la restauration de poteaux patrimoniaux
- la restauration de bornes armoriées

Edition de plaquettes de découverte des villages : Le Parc souhaite éditer une nouvelle série de 5 nouvelles plaquettes de découverte des villages, informatives et pédagogiques. Elles présentent de manière synthétique les richesses patrimoniales d'un village.

Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux : Le Parc naturel régional propose d'aider les sites, musées, châteaux, à créer une reconstitution virtuelle de leur site, dans un format numérique unique et de le présenter au public avec un outil commun. Cela permettra de favoriser la compréhension historique, de développer une nouvelle expérience immersive et d'accroître l'attractivité touristique.

ORIENTATION 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Fonds d'intervention pour des expertises environnementales : Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante. Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

ORIENTATION 8 : Accompagner le développement des activités rurales

Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière : Ce fonds a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels afin de leur permettre de construire et/ou de réhabiliter des bâtiments liés à leurs activités, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent, en soignant tout particulièrement l'insertion paysagère.

Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France : Le PNR propose un programme d'actions visant à accompagner les producteurs Oise – Pays de France, en circuits-courts : actions de communication, formations, etc.

Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale : Pour sensibiliser le public, le Parc naturel régional propose un programme d'animations, nommé « Goûtons notre territoire » à destination du grand public. L'objectif est d'inciter les consommateurs à aller à la rencontre des producteurs sur leur ferme. L'action comprend la communication dédiée au programme ainsi que l'organisation d'ateliers et d'animations comme des balades gourmandes, rallye des producteurs, pressage de pommes, ...

Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques : Le Parc naturel régional propose de mettre en place, en lien avec la Chambre d'Agriculture, une formation sur la

transmission à destination des futurs cédants. Par ailleurs, Le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite travailler à la mise en place d'une stratégie foncière territoriale : mise en place d'un partenariat avec les acteurs locaux du foncier agricole (Terre de Liens, Chambres d'Agriculture, etc.), identification des terres agricoles à enjeu et mise en place d'une veille foncière avec un atlas par typologie d'installation, identification des porteurs de projet et des fermes à céder, accompagnement des communes voulant travailler sur un projet d'installation agricole sur des parcelles communales.

Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local : L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des communes sur l'évolution des systèmes de restauration collective : visites, réunions et accompagnements individuels de communes. En parallèle, le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite mettre en place des actions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire auprès des communes volontaires. Enfin, une réflexion autour du don alimentaire sera menée afin que les surplus de production de la restauration collective soient distribués aux banques alimentaires.

Concours design mobilier urbain en bois local : Il est proposé de lancer un concours d'idées mettant en concurrence des équipes composées d'un designer et d'un menuisier visant à proposer aux communes une gamme de mobilier urbain en essences de feuillus locales. Puis il s'agira de fabriquer des prototypes pour les mettre en exposition au Parc naturel régional. Il sera envisagé en 2026 de proposer une commande groupée pour les communes du PNR qui souhaiteraient acquérir ce mobilier.

ORIENTATION 9 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable

Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions : L'opération consiste à poursuivre la démarche d'écologie industrielle territoriale initiée avec la Chambre de commerce et d'industrie sur les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise : poursuite des visites aux entreprises pour les sensibiliser et les impliquer dans la démarche, organisation d'ateliers de travail dédiés à la démarche d'EIT, mise en œuvre du plan d'actions, accompagnement dans la formalisation des synergies potentielles créées.

Totems d'informations touristiques de l'OT Chantilly/Senlis : L'office de tourisme Chantilly/Senlis a sollicité le Parc naturel régional pour implanter dans chaque ville et village du périmètre de l'office de tourisme un totem d'informations touristiques présentant une carte touristique. De façon à garantir une complémentarité entre les totems du PNR et ceux de l'Office de tourisme ainsi qu'une harmonie esthétique dans le paysage, ces totems reprennent la Charte de signalétique du Parc naturel régional.

ORIENTATION 10 : Développer l'économie touristique

Refonte de documents touristiques : Le Parc naturel régional a édité au fil du temps des fiches de randonnée pédestre ainsi que des plaquettes thématiques. Certaines fiches sont épuisées et toutes doivent être réactualisées : modification des sentiers, commentaires et adresses obsolètes...

ORIENTATION 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

Programme de communication : Les actions de communication projetées sont :

- Le rapport d'activités ;
- Le magazine du Parc ;
- La maintenance évolutive du site internet ;
- L'achat de crédits pour l'envoi d'emailing ;

- La réalisation de supports de communication (print, film).

Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes : De nombreuses actions de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- poursuivre les actions de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel du territoire ;
- participer aux opérations nationales ou initiées par nos partenaires institutionnels ou associatifs ;
- susciter la participation active des habitants aux actions du PNR par l'organisation d'au moins un chantier participatif ;
- poursuivre la participation du Parc au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives du territoire du Parc ;
- proposer des sorties et ateliers thématiques pour les familles et enfants : sorties familiales adaptées aux enfants et d'animations à destination des centres de loisirs ou d'autres structures accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.) ;
- poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et proposer un accompagnement pédagogique à la mise en œuvre, par les groupes d'habitants écocitoyens ;
- accompagner les projets des communes en matière de valorisation de sites ayant un intérêt écologique et patrimonial.

Programmes pédagogiques à destination des scolaires : Les programmes pédagogiques déployés sur le territoire du Parc permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels alliant des phases d'apprentissages scientifiques et techniques, de réflexion, d'expérimentation et de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes. Ces programmes peuvent concerner la biodiversité, la forêt, l'eau, les déchets, l'énergie, la mobilité, l'alimentation durable, le patrimoine.

Cette tranche concerne :

- l'actualisation du guide éducation à destination des enseignants en mai/juin
- le démarrage de nouveaux projets pour 30 nouvelles classes à partir de septembre 2025 (rentrée scolaire 2025/2026) : financement des animations et ateliers pédagogiques qui auront lieu d'octobre 2025 à mars 2026 ;
- l'accompagnement, d'avril à juin 2026, des actions concrètes et de la valorisation des projets.
- la réalisation d'un « Journal des écoles écocitoyennes » en mai 2026 ;
- l'achat de matériel, livres et l'impression de documents pour l'accompagnement des projets.

Organisation et moyens

Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional » : Il convient de terminer le remplacement des panneaux « Commune du Parc naturel régional », placés aux entrées des communes.

Travaux à la Maison du Parc : Il est projeté de remplacer avec du double vitrage les portes-fenêtres, fenêtres et baie de la salle d'exposition et de la bibliothèque, de remplacer ou de restaurer les volets de ces deux pièces et de changer la porte de la sortie de secours. L'ensemble de ces menuiseries sont en mauvais état.

Equipement du Parc - 2025 : Cette tranche prévoit l'acquisition d'ordinateurs portables ainsi que les prototypes de mobilier urbain en bois issus du concours de design.

Le montant estimatif du programme d'actions 2025 s'élève à 1 290 345 €.

Déduction faite de la part prise en charge par les maîtres d'ouvrage ou les communes, le programme est financé les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France, les Départements de l'Oise et du Val d'Oise.

Le montant de ce programme d'actions entre dans les enveloppes du programme triennal prévisionnel de la Charte.

Néanmoins, les services de la Région Ile-de-France et du Département de l'Oise ont fait part de baisses de crédits, lors de la réunion des services PNR/Etat/Régions/Départements, sans avoir annoncé ou consolidé de chiffres définitifs. Le programme d'actions ainsi proposé résulte des réunions des commissions qui ont eu lieu en septembre/octobre. Ce programme d'actions devra vraisemblablement être revu et adapté.

Je vous propose d'en débattre.

PROGRAMME D'ACTIONS 2025

		COUT PNR	CR HAUT FRANCE	CR IDF	CD OISE	CD VO	autres
	ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité						
	ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels						
F113	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2025	95 000	30 000	15 000	30 000	20 000	
F114	Programme de conservation de la flore menacée - 2025	20 000	20 000	0	0	0	
F115	Restauration écologique de milieux naturels	18 217	0	10 000	8 217		
F116	Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) - 2025	15 000	0	5 000	0	10 000	
F117	Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2025	40 000	20 000	10 000	10 000		
F118	Etude écologique préalable à la révision de l'Aménagement de la Forêt Carnelle	45 000	0	20 000	10 000	15 000	
	ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé						
F119	Prolongation des lignes de covoiturage	19 140	19 140	0	0		
F120	Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises - 2ème année	5 480	5 480	0	0		
	ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement						
F121	Fonds d'intervention "études d'aménagement" - 2025	50 000	0	35 000	15 000		
F122	Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique - 2025	150 000	0	120 000	30 000		
	ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun						
F123	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2025	100 000	0	80 000	20 000		
F124	Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2025	67 835	0	45 000	22 835		
F125	Edition de plaquettes de découverte des villages - 2025	5 808	5 808	0	0		
F126	Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux - 2025	30 932	0	10 000	11 652	9 280	
	ORIENTATION 6 Préserver et gérer durablement les ressources naturelles						
	ORIENTATION 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »						
F127	Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2025	100 000	75 000	25 000	0		
	ORIENTATION 8 : Accompagner le développement des activités rurales						
F128	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2025	60 000	0	40 000	20 000		
F129	Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2025	10 606	10 606	0	0		
F130	Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2025	11 877	11 877	0	0		
F131	Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques - 2025	15 710	15 710	0	0		
F132	Evolution des systèmes de restauration collective - 2025	9 000	9 000	0	0		
F133	Concours design mobilier urbain en bois local	30 000	30 000	0	0		
	ORIENTATION 9 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable						
F134	Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale	11 760	11 760	0	0		
	ORIENTATION 10 : Développer l'économie touristique						
F135	Réactualisation des fiches de randonnée pédestre	16 230	16 230	0	0		
F136	RIS de l'OT Chantilly/Senlis	111 780		0	50 000	61 780	
	ORIENTATION 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire						
F137	Programme de communication - 2025	24 308	24 308	0	0		
F138	Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2025	16 887	16 887	0	0		
F139	Programmes pédagogiques à destination des scolaires - 2025/2026	80 251	50 000	15 000	15 251		
	Evaluation, Maison du Parc et moyens						
F140	Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional" - dernière phase	17 252	0	8 626	8 626		
F141	Travaux à la Maison du Parc - 2025	94 942	35 000	40 000	19 942		
F142	Equipements - 2025	17 330	0	17 330	0		
	TOTAL	1 290 345	406 806	495 956	271 523	45 000	71 060

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels – 2025 - F113

Localisation :

Ce programme concerne les sites où le PNR contribue à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en œuvre d'une gestion de milieux naturels, notamment des pelouses, des landes et des marais.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

Justification par rapport à l'objectif :

Cette opération découle des nombreuses actions engagées par le PNR en faveur des milieux naturels et réseaux écologiques, notamment les différents bilans faunistiques et floristiques, les plans de gestion par site, les plans d'actions par milieu, les plans d'actions par espèce, etc.

Nature et contenu du projet :

L'opération consiste en la réalisation par les Conservatoires :

- d'un accompagnement technique pour la préparation et la mise en œuvre d'actions de gestion de sites ;
- d'un suivi scientifique des actions entreprises ;
- d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée ;
- de plans d'actions et de gestion (diagnostic, définition des travaux de gestion...) ;
- d'une contribution aux réflexions et aux actions engagées par le PNR pour la préservation du réseau de zones humides, de sites géologiques et de sites forestiers.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat renouvelée en 2015 avec le CEN Hauts-de-France et signée en 2024 avec le CEN Île-de-France.

Dans l'Oise, en 2025, les actions suivantes sont envisagées :

- Contractualisation de nouveaux sites sur le territoire du Parc (Pelouse de Villeneuve-sur-Verberie, Domaine de Chaalis, Pelouse d'Avilly, Marais de la Canardière ...) ;
- Mise en œuvre de travaux d'aménagement ou de gestion, préconisations de gestion concernant un certain nombre de sites de pelouses, de landes et de sites à chiroptères ;

- Suivis d'espèces, notamment sur les sites gérés (golf de Mortefontaine, forêt d'Ermenonville, Parc Astérix, Petite Mer de Sable, Bruyères de Frais Vents, pelouse de Gouvieux, Roberval, Montépilloy, Mont Calipet, pelouse de Rhuis...);
- Accompagnement du pâturage itinérant en Forêt d'Ermenonville et contribution au suivi des espaces pâturés ;
- Participation à des travaux de restauration et de gestion de landes (forêt d'Ermenonville) ;
- Dans le cadre d'un stage, suivi d'indicateurs faune et flore avec recherche d'espèces menacées non revues récemment ;
- Accompagnement de l'action du Conservatoire botanique national de Bailleul (prélèvement de graines et/ou déplacements d'espèces) ;
- Participation aux suivis hivernaux des chiroptères ;
- Organisation d'animations de sensibilisation.

Dans le Val d'Oise, il est prévu :

- Des conseils sur des sites et la contractualisation avec des propriétaires/gestionnaires pour engager des plans de gestion ;
- Des inventaires sur des sites peu connus ;

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Conservatoires d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et d'Ile-de-France

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 95 000 €

Coût total HT : 95 000 €

Assiette subventionnable : 95 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	30 000 €	31,6 %
CR IDF	15 000 €	15,8 %
CD 60	30 000 €	31,6 %
CD 95	20 000 €	21,0 %
TOTAL TTC	95 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de conservation de la flore menacée – 2025 - F114

Localisation :

Ce programme de conservation concerne les communes de l'Oise du Parc.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquable
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

Justification par rapport à l'objectif :

Depuis 2005, le Parc Naturel régional Oise – Pays de France a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire (synthèse bibliographique, inventaire, hiérarchisation des enjeux...) et d'autre part, de préserver des sites remarquables.

Les bilans effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du Parc, ont permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée.

Cette action concerne les communes de l'Oise. Dans le Val d'Oise, une action similaire est réalisée par le Conservatoire botanique du Bassin parisien, dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental du Val d'Oise. Les travaux envisagés en 2025 s'articuleront, si nécessaire, avec ceux menés dans le Val d'Oise.

Nature et contenu du projet :

Pour rappel, cette action découle d'une stratégie de conservation visant à sécuriser *in situ* et *ex situ* une partie du patrimoine floristique le plus menacé du territoire du Parc selon la typologie suivante :

- Récolte active/renforcement : Pour les espèces dont les populations sont de faible taille ou qui sont très menacées sur le territoire. Elles nécessitent une campagne de récolte de semences complémentaire à la mise en œuvre d'opérations de gestion *in situ*. Des opérations de multiplication *ex situ* sont réalisées de manière à envisager rapidement un renforcement de population *in situ* ;
- Récolte préventive : Pour les espèces dont les populations ne sont actuellement pas parmi les plus menacées mais qui pourraient le devenir dans le moyen terme. Une campagne de récolte destinée à assurer un stock de semences viables, représentatif de l'originalité génétique de la population, est préconisée avant que les tailles de populations ne décroissent entraînant une diminution de la production de semences viables ;
- Suivi : Pour les espèces devant faire l'objet d'un suivi régulier du fait de la mise en œuvre d'opérations de gestion, de renforcement ou simplement pour s'assurer du maintien des populations ;
- Recherche : Pour les espèces devant faire l'objet d'une recherche de populations sur le territoire pour tout ou partie des stations.

Le but de ces actions est de garantir le maintien à long terme d'un taxon sur un territoire donné, mais aussi et surtout de garantir la viabilité et le potentiel évolutif des populations. Le principe général des

récoltes est de constituer un échantillon représentatif de la diversité génétique intra-station, sorte de copie conforme de ce qui est présent sur le site. A l'issue de ces actions, des mesures plus lourdes du type déplacement (translocation) peuvent être engagées.

En 2020, le travail d'actualisation des connaissances et de hiérarchisation des niveaux d'enjeux de la flore menacée du PNR a mis en exergue certaines espèces pour lesquelles la situation semble plus critique qu'attendue.

Des mesures d'urgence de récolte active et/ou de multiplication de l'unité de conservation (semence/plants) seront donc poursuivies en 2025.

Pour certaines espèces dont la situation est très préoccupante, un diagnostic écologique de chaque station sera réalisé afin de permettre la mise en place rapide de mesures de renforcement.

En 2025, les opérations de translocation permettront, notamment, la poursuite des actions engagées pour : *Isopyrum thalictroides*. Le programme précis sera élaboré en début d'action en tenant compte de la nouvelle hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces, actuellement en cours de finalisation à l'échelle des Hauts-de-France dans le cadre de la stratégie de conservation élaborée avec les gestionnaires d'espaces naturels par le CBN de Bailleul. Celle-ci permettra d'affiner les choix d'espèces devant faire l'objet de travaux spécifiques de récoltes, de multiplication ex situ et de renforcement de populations.

Des opérations en faveur de la flore messicole sont également envisagées.

Ce programme est confié au Conservatoire botanique national de Bailleul et sera réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Conservatoire botanique national de Bailleul

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 20 000 €

Coût total HT : 20 000 €

Assiette subventionnable : 20 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	20 000 €	100 %
TOTAL TTC	20 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Restauration écologique de milieux naturels – 2025 - F115

Localisation :

Ce programme concerne des milieux naturels remarquables comme les landes, les pelouses et les mares et marais présents, notamment, dans les massifs forestiers de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
- Mesure 3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
 - 3.1 Inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques envahissantes, sensibiliser les propriétaires/gestionnaires
 - 3.2 Définir et mettre en place des stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

Justification par rapport à l'objectif :

Ce programme de travaux découle des actions engagées, d'une part, en faveur des milieux naturels et des espèces remarquables (landes, pelouses, mares, amphibiens...), et d'autre part, des actions pour lutter contre le développement d'espèces exotiques envahissantes.

Nature et contenu du projet :

Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais). Environ 30 jours d'intervention seront mobilisés.

Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise ces milieux ouverts et à rajeunir certains secteurs ainsi qu'à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe) et à participer à des actions de préservation des amphibiens.

Les interventions seront préalablement préparées, sur le terrain, avec les chargés de mission du Parc naturel régional ou du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

- Pelouses sèches

Un plan d'action en faveur des pelouses sèches du territoire du Parc ainsi que le plan de gestion des étangs de Comelles et l'étude préalable à l'aménagement forestier de Chantilly ont identifié les enjeux « pelouses sèches » de différents secteurs et mis en perspective la gestion de ces espaces. La déclinaison locale du plan d'actions national « Maculinea » ainsi que les actions de conservation de la

flore menacée complètent cette approche. Afin de limiter ou réduire la présence d'arbustes ou d'arbres au sein de ces pelouses, des actions de fauche, débroussaillage et arrachage de ligneux seront réalisées. Ce programme concernera, notamment, des pelouses et ourlets à Orry-la-Ville, Avilly-Saint-Léonard, Gouvieux, Asnières-sur-Oise, Villeneuve-sur-Verberie, Aumont-en-Halatte...

- Espèces exotiques envahissantes

Les milieux naturels sont menacés par le développement de certaines espèces végétales exotiques (espèces invasives). Des actions de coupe et d'arrachage de certaines de ces espèces, notamment le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), l'Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*), le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ces interventions portent dans l'Oise et dans le Val d'Oise.

- Parc de la Borne Blanche/Maison du Parc

Le plan d'aménagement et de gestion du parc de la Borne Blanche a mis en évidence la présence de milieux naturels (prairies, pelouses, lisières) remarquables. Afin de préserver les espèces animales et végétales menacées, des actions de fauche et restauration de lisières seront réalisées. Un arrachage d'espèces exotiques (Laurier, Mahonia...) colonisant le site sera également réalisé.

Ces interventions feront l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un suivi qui sera mis en place sur les milieux concernés.

- Amphibiens

Chaque année des milliers d'amphibiens meurent écrasés sur les routes au cours de leur migration vers les zones de reproduction (mares, étangs, cours d'eau...). Depuis de nombreuses années, des associations locales se sont impliquées dans des opérations de protection de ces amphibiens. Le chantier d'insertion contribue au transport et à l'installation du matériel mis à disposition par le Parc.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Chantier d'insertion « Un Château pour l'emploi »

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 18 217 €

Coût total HT : 18 217 €

Assiette subventionnable : 18 217 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	10 000 €	54,9 %
CD 60	8 217 €	45,1 %
TOTAL TTC	18 217 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 2025 – F116

Localisation :

Ce programme concerne la commune de Presles dans le Val d'Oise.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
- Mesure 3 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 3.1 Inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques envahissantes, sensibiliser les propriétaires/gestionnaires

Orientation 4 : vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la transition écologique dans l'aménagement et la gestion urbaine

Orientation 12 : Changer nos comportements

- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen
 - 34.2 Développer les actions participatives en faveur du territoire et encourager les comportements citoyens

Justification par rapport à l'objectif :

La préservation de la biodiversité nécessite, notamment, de disposer d'une connaissance suffisante du territoire. Sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France, le nombre de données naturalistes est variable selon les communes et l'accessibilité de celles-ci par les communes et les habitants souvent difficiles.

C'est pourquoi, le PNR propose, dans sa Charte, de réaliser avec chaque collectivité un « porter à connaissances environnemental » localisant et explicitant les enjeux environnementaux, et particulièrement les enjeux en matière de biodiversité et de réseaux écologiques.

La réalisation d'un ABC permet d'acquérir et de partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue également une aide à la décision pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Un ABC a pour objectifs de :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales (documents d'urbanisme,...).

Véritable outil stratégique de l'action locale, il offre, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle des territoires, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

La réalisation de 6 ABC a été engagée en 2022 et de 4 en 2024.

Nature et contenu du projet :

La réalisation d'un ABC comprend :

- La mise en place de la gouvernance ;
- La définition de l'état initial des connaissances ;
- La définition des réalisations de l'ABC ;
- La réalisation des inventaires et des actions de sensibilisation ;
- La définition des perspectives d'actions ;
- La réalisation d'un rapport de synthèse ;

Cette action consiste à mener la réalisation d'un ABC sur la commune de Presles.

Le PNR serait accompagné par le CEN Île-de-France qui se chargerait de la réalisation des différents volets de l'ABC.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : CEN Île-de-France

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 30 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 15 000 €

Coût total HT : 15 000 €

Assiette subventionnable : 15 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	5 000 €	33,3 %
CD 95	10 000 €	66,7 %
TOTAL TTC	15 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2025 – F117

Localisation :

Forêt de Chantilly

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable

Justification par rapport à l'objectif :

Lors de la préparation de la révision du document d'aménagement forestier, l'ONF et l'Institut de France ont constaté une accélération spectaculaire du dépérissement, couplée à un échec des nouvelles plantations.

L'Institut de France a constitué un Comité exécutif avec des partenaires (ONF, INRAe, PNR, Conservatoire botanique, ...) qui a validé un vaste programme de recherche scientifique, sans précédent.

La loi confère aux PNR la mission de contribuer à des programmes de recherche et d'expérimentation. Il apparaît pertinent que le Parc naturel régional Oise – Pays de France participe à ce programme.

Lors de programmes d'actions précédents (2020, 2022), le Parc a financé :

- Une étude historique du climat de la forêt de Chantilly, de 1640 à nos jours ;
- 300 placettes d'observation pour l'inventaire et le suivi de la forêt ;
- La mise en place de 60 placettes, pour analyser à la fois les sols et les arbres et appréhender les corrélations qui peuvent exister entre les sols et le dépérissement des arbres ;
- Une étude des séries de végétations de la forêt de Chantilly comme pistes d'adaptation des potentialités forestières ;
- Une étude des blocages de la régénération naturelle ;
- Une première spatialisation des enjeux floristiques et des compléments sur les séries de végétation.

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France et le Département de l'Oise ont mobilisé des financements spécifiques pour un certain nombre d'actions : étude du processus en jeu dans le fonctionnement de l'interaction sol-arbre et notamment les liens entre les translocations des minéraux dans le bois (mécanisme de recyclage interne des éléments minéraux) et les propriétés du sol, la recherche de la relation entre admixtion et dépérissement des chênes, la spatialisation et la cartographie des gradients de sols sur l'ensemble de la forêt de Chantilly, une campagne de données par vol LIDAR haute définition, l'élaboration d'un site Internet pour rendre compte et mobiliser les 300 bénévoles qui participent aux campagnes de prélèvements et d'observation.

Enfin, des financements européens complémentaires du FEADER ont été obtenus.

Dans le cadre de son programme d'actions 2025, le PNR propose de prendre en charge la spatialisation fine des végétations après croisement avec les données pédologiques.

Nature et contenu du projet :

Objectifs :

- Contribuer à la spatialisation des stations forestières : lien végétations actuelles – sols - essences potentielles adaptées au réchauffement actuel.
- Obtenir une cartographie assez précise des stations favorables aux couples sols-séries de végétation intégrant les évolutions en cours et potentielles de ces séries de végétations, afin de guider les plantations et le renouvellement forestier à venir = unités de gestion supérieures à 5000 m² (qui sera en cohérence avec l'échelle de la carte pédologique).

Méthode :

La première phase consistera à croiser :

- la carte des sols faite par l'INRAE (en cours de réalisation finale fin 2024)
- la carte CarHab du CBN de Bailleul
- la carte des relevés de végétations réalisés en 2021.

Puis, en 2025, il sera réalisé un maillage de relevés phytosociologiques, basé sur les 300 placettes de relevés pédologiques forestières (dont 60 ont des relevés déjà réalisés ; un échantillonnage des 240 restants sera défini). Il pourra potentiellement être étendu, en fonction des besoins, à d'autres placettes complémentaires, pour disposer d'un échantillon statistiquement représentatif des couples sols-séries de végétation.

En 2026, une autre phase de prospection sera ciblée plus spécialement sur les végétations de lisières forestières, complémentaire à celle recueillie en forêt. Elle sera destinée à être plus représentative des évolutions potentielles des séries de végétations.

Ces analyses pourront aussi servir d'état initial pour un éventuel suivi phytosociologique à long/très long terme des placettes forestières sur lesquelles les sols ont été décrits.

Cette action sera réalisée par les Conservatoires Botaniques de Bailleul et du bassin parisien. Le Conservatoire Botanique National de Bailleul coordonnera l'ensemble de l'étude et assurera l'interface auprès des partenaires pour les actions réalisées par le CBN du bassin parisien.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maîtres d'œuvre : Conservatoire Botanique National de Bailleul, Conservatoire Botanique National du bassin parisien

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 21 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 40 000 €

Coût total HT : 40 000 €

Assiette subventionnable : 40 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	20 000 €	50 %
CR IDF	10 000 €	25 %
CD 60	10 000 €	25 %
TOTAL TTC	40 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Etude écologique préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle – F118

Localisation :

La forêt domaniale de Carnelle s'étend sur les territoires communaux d'Asnières-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Nointel, Noisy-sur-Oise, Presles et Saint-Martin-du-Tertre.

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides

Justification par rapport à l'objectif :

La forêt domaniale de Carnelle, gérée par l'ONF, s'étend sur 975 ha et comprend des zones humides et quelques milieux ouverts. Elle assure une continuité écologique entre le massif forestier de Chantilly et la forêt de l'Isle-Adam

L'aménagement actuel porte sur la période 2007-2026.

Les intérêts écologiques et paysagers de la forêt de Carnelle se retrouvent au travers de différents classements ou inscriptions aux inventaires du patrimoine. Cette forêt est très fréquentée par la population résidant au pourtour.

Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, l'ONF et le PNR envisagent de mener des investigations complémentaires aux études déjà réalisées afin de mieux tenir compte des enjeux écologiques et paysagers de cette forêt. Cette étude serait conduite dans l'esprit de celles déjà réalisées pour les forêts du domaine de Chantilly et du domaine de Chaalis ainsi que pour les forêts domaniales d'Halatte et d'Ermenonville. Elle serait suivie et validée par un comité technique comprenant, notamment, le PNR, l'ONF et le Département du Val d'Oise.

Cette action rejoint les objectifs de la charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France et s'inscrit dans la convention cadre de partenariat signée en 2022 avec l'ONF.

Nature et contenu du projet :

Pour répondre aux attentes écologiques et paysagères portées conjointement par l'ONF et PNR, il est proposé d'engager durant la période 2025-2026 une étude de la forêt de Carnelle qui permettra de renforcer la prise en compte de ces enjeux dans l'élaboration du futur aménagement forestier mais aussi d'améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine de la forêt dans sa gestion courante.

L'étude comprendra :

- une synthèse des connaissances écologiques disponibles ;
- un inventaire des chiroptères ;

- une analyse de la fonctionnalité des réseaux de zones humides/mares, trame de vieux bois et milieux ouverts ;
- des compléments d'inventaires nécessaires à la bonne évaluation des enjeux.

Un volet « paysager » pourra également être étudié dans le même temps en complément de ce volet « écologique ». Il sera proposé dans le cadre du fonds « Etudes d'aménagement ».

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Bureau d'étude

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 20 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 45 000 €

Coût total HT : 37 500 €

Assiette subventionnable : 45 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	20 000 €	44,5 %
CD 60	10 000 €	22,2 %
CD 95	15 000€	33,3 %
TOTAL TTC	45 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Prolongation des lignes de covoiturage Illicov - FI 19

Localisation :

Aire Cantilienne, Senlis Sud Oise

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en oeuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.3 Contribuer à la promotion et au développement des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme
- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur

Justification par rapport à l'objectif :

La mobilité est un des leviers d'action principaux pour atteindre la sobriété énergétique, essentielle aux objectifs climatiques. Le covoiturage influe sur ce levier d'action en diminuant le nombre de véhicules sur les routes, et donc les pollutions sonores, aux particules et aux gaz à effets de serre liées. Faciliter son utilisation pour les trajets domicile-travail est un enjeu majeur sur le territoire, en particulier en direction des gares, et permet de lutter contre le phénomène d'autosolisme.

Nature et contenu du projet :

La Roue Verte est une entreprise proposant un service aux collectivités afin de co-construire des lignes de covoiturage vers des pôles générateurs de déplacements, comme les gares ou lieux d'activités. L'entreprise est portée par un programme de Certificats d'Économie d'Énergie qui a pour objectif le déploiement de 100 lignes de covoiturage en territoires peu denses.

Le dispositif fonctionne grâce à une application web et l'assurance pour le conducteur d'être rémunéré s'il propose un covoiturage.

À l'instar des lignes de bus, les lignes de covoiturage proposent des créneaux et une amplitude horaire aux heures d'arrivée et de départ du travail.

En septembre 2022, le Parc naturel régional Oise-Pays de France a lancé la co-construction de lignes avec les communes et les communautés de communes Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne. Les usagers visés étant ceux des gares d'Orry-la-Ville/Coye et de Chantilly-Gouvieux. Ces gares sont celles qui ont le plus haut niveau de potentiel, car proposant des liaisons en TER à vingt minutes de Paris.

Neuf lignes de covoiturage ont été mises en lumière grâce à une enquête aux cours des mois de février et mars 2023. Elles ont démarré en expérimentation en juillet pour les conducteurs uniquement puis ouvertes aux passagers en octobre 2023. Elles desservent :

- Senlis
- Avilly -Saint-Léonard
- Gouvieux
- Lamorlaye
- Coye-la-Forêt
- Orry-la-Ville
- Pontarmé
- La-Chapelle-en-Serval

Le programme CEE AcoTÉ a pris en charge la majorité des coûts de fonctionnement (abonnement) et d'investissement (panneaux), jusqu'en avril 2024. Les habitudes des usagers étant longues à changer dans le temps, une prolongation jusqu'à la fin de l'année a été votée au programme d'action 2024.

Cette prise en charge incluait :

- les prestations de base (outillage, assistance, gestion de projet) pour un montant de 17 000 € HT ;
- La rémunération incitative pour les conducteurs pour un montant de 8 000 € HT.
Soit un total de 25 000 € HT.

La finalité de cette expérimentation, si cette dernière s'avère positive, est que ce nouveau service soit repris en gestion par les Communautés de communes.

Ces lignes de co-voiturage n'ayant pas un an de fonctionnement et afin de laisser à la fois, le temps aux actions de communication prévues au second semestre 2024 de réaliser leurs effets et un délai aux communautés de communes pour prendre une décision, il est proposé de prolonger le financement de l'expérimentation pendant six mois jusqu'au 30 juin 2025.

Maître d'ouvrage : SM du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Maître d'œuvre : SAS La Roue Verte

Date de commencement de l'opération : janvier 2025

Durée de l'opération : 6 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 19 140 €

Coût total HT : 15 950 €

Assiette subventionnable : 19 140 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	19 140 €	100 %
TOTAL TTC	19 140 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Prêt de triporteurs aux communes et entreprises – 2^{ème} année - F120

Localisation :

Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en oeuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.3 Contribuer à la promotion et au développement des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme
- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur
- Mesure 28 Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
 - Informer et sensibiliser les entreprises du territoire aux bonnes pratiques environnementales

Justification par rapport à l'objectif :

Les services techniques des communes et les entreprises du territoire ont besoin de véhicules pour transporter des petites charges sur des distances réduites. Ces déplacements se font en grande majorité en véhicule émettant des émissions de gaz à effet de serre, des particules et provoquant de la pollution sonore. La mise à disposition de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et aux entreprises permet la diminution de cette pollution.

Nature et contenu du projet :

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a acheté deux vélos triporteurs afin de les mettre à disposition des communes et des entreprises du territoire pour une durée d'un mois renouvelable.

Cette action offre la possibilité pour les agents des communes et les employés des entreprises d'utiliser les vélos triporteurs pour leurs missions courantes, notamment de transport de charges.

Ces vélos à trois roues permettent le transport de 100 kilos de charge utile grâce à un volume de 230 litres, tout en étant facile d'utilisation pour les utilisateurs non confirmés.

L'intérêt est d'offrir la possibilité aux communes et entreprises de tester ce type de véhicule, afin qu'elles en constatent les bénéfices économiques, environnementaux et de santé pour leurs agents et employés. À la fin de cette période d'essai, les communes et entreprises pourront envisager d'investir dans un vélo cargo ou triporteur.

L'entretien et la livraison aux communes et entreprises sont assurés par un prestataire extérieur au Parc naturel régional.

Il convient de renouveler la prestation d'entretien et de livraison de ces véhicules.

L'action comporte :

- Un coût modulable au prorata du nombre de livraisons effectuées chez les locataires sur la base de 115 € TTC la course.

- Un coût modulable au prorata du nombre d'intervention de maintenance, sur la base d'un tarif horaire atelier de 65 € TTC et un coût de déplacement sur le site du PNR de 40 € TTC ;

Le montant des prestations Livraison et Maintenance sera plafonné à 5 480 € TTC.

Maître d'ouvrage : SM du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Prestataire : Bobebike

Date de commencement de l'opération : Septembre 2025

Durée de l'opération : 1 an

Présentation financière

Coût total TTC : 5 480 €

Coût total HT : 4 567 €

Assiette subventionnable : 5 480 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	5 480 €	100 %
TOTAL TTC	5 480 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » - FI2I

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logements

- Mesure 12 : Réussir la densification des tissus bâtis
 - 12.2 Optimiser la densité des opérations de développement urbain, dans le respect de l'environnement paysager, naturel et bâti
 - 12.3 Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour permettre un renouvellement urbain harmonieux et optimisé
 - 12.4 Optimiser l'occupation du foncier dédié aux activités économiques par la reconversion des friches et la requalification de l'existant
 - 12.5 Proposer et accompagner l'expérimentation d'opérations urbaines répondant aux objectifs de densification et de développement durable
- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
 - 13.2 Promouvoir un urbanisme sobre en énergie
 - 13.4 Favoriser l'éco-construction et les projets de construction contemporaine

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.1 Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères
 - 14.2 Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
 - 14.3 Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découvertes
 - 14.4 Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
 - 14.5 Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
 - 14.6 Accompagner l'intégration des équipements et installations dans le paysage

Orientation 9 : Promouvoir une économie environnementale et socialement responsable

- Mesure 26 : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
 - 26.1 Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Ce fonds permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un aménagement durable visant à :

- Répondre aux besoins en matière de logements et d'activités ;
- Maîtriser l'étalement urbain et favoriser la densification ;
- Accompagner les mutations du bâti, pour permettre un renouvellement urbain de qualité ;
- Permettre un aménagement qualitatif des extensions urbaines, tant pour l'habitat que l'activité ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans l'aménagement et la construction ;

- Intégrer la préoccupation paysagère dans les projets d'aménagement ;
- Préserver la qualité paysagère des tissus bâtis ;
- Aménager et requalifier les espaces dégradés ou peu qualitatifs.

Il permet surtout de faire face avec réactivité à des besoins en ingénierie, trouver des solutions techniques à des projets difficiles ou dans l'impasse, faciliter la prise de décisions qui peuvent être éclairées par une expertise technique, permettre de proposer des solutions à des projets mal engagés ou simplement faire des propositions lorsqu'un projet ne peut attendre son inscription dans le cadre d'un volet du programme d'actions du Parc. Ce fonds s'avère indispensable à l'action du Parc.

Nature et contenu du projet :

Le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » est mobilisable pour des études portant sur :

- la qualité spatiale et fonctionnelle du plan d'aménagement d'un projet ;
- l'aspect paysager d'un projet ;
- le traitement des transitions entre un projet et son environnement ;
- les liaisons routières, cyclistes, piétonnes d'un projet ;
- l'aspect des constructions ;
- le type d'activités ;
- la signalétique, le mobilier urbain d'un projet d'aménagement ;
- les aspects réglementaires et de planification ;
- Etc.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France est maître d'ouvrage de ces études confiées à des prestataires privés, suivant les modalités fixées par le Code des marchés publics.

L'équipe technique du Parc naturel régional a en charge la réalisation des cahiers des charges nécessaires à la réalisation de ces études.

Une soixantaine d'études ont été réalisées dans le cadre de ce fonds sur des sujets très divers : études d'aménagement d'espaces publics, études de reconversion de friches, de sites de fermes, de dents creuses..., études d'aménagement pré-opérationnelles de terrains, de zones AU, études de programmation, études paysagères, études pour l'intégration paysagère de projets, etc.

Pour rappel, ce fonds a été mobilisé pour les dernières études suivantes :

- Les études de désimperméabilisation des cours d'école ;
- L'étude d'aménagement de la plaine de Gouvieux ;
- L'élaboration de la carte communale de Courteuil ;
- Les schémas cyclables communaux ;
- L'étude d'aménagement de la traversée de Loisy à Ver-sur-Launette ;
- L'aménagement du site du Temple à Mortefontaine ;
- L'aménagement des jardins de la mairie à Mortefontaine ;
- La reconversion d'une ferme à Montagny-Sainte-Félicité ;
- Des esquisses architecturales pour la requalification et l'extension de l'école à Précy-sur-Oise ;
- L'aménagement de la place Darras à Villers Saint-Frambourg-Ognon ;
- L'aménagement du parc de la mairie de La Chapelle-en-Serval ;
- Une étude de faisabilité pour l'installation d'un maraîcher à Luzarches ;
- Etc.

Ce fonds est particulièrement utile et permet de proposer des projets de qualité. Il est très sollicité par les communes, notamment en raison du début de mandature et de l'extension du périmètre.

Il convient d'abonder à nouveau le fonds. Les communes participent à hauteur de 20 à 30% en fonction de la taille de la commune.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional Oise - Pays de France

Maître d'œuvre : Bureaux d'études privés

Date de commencement de l'opération : automne 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 50 000 €

Coût total HT : 50 000 €

Assiette subventionnable : 50 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	35 000 €	70 %
CD 60	15 000 €	30 %
TOTAL TTC	50 000 €	100 %

Participation estimative des communes : 10 000 €

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3^e année – F122

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.3 Inciter et soutenir la rénovation thermique des bâtiments et des logements

Justification par rapport à l'objectif :

Sur le territoire, le secteur résidentiel représente 24% des consommations énergétiques et 18% des émissions de gaz à effet de serre. Il se place ainsi à la deuxième place, après le transport, des secteurs les plus émetteurs et les plus consommateurs.

Le territoire s'est fixé comme objectif la rénovation thermique de 25 000 logements sur la période des 15 ans de la Charte soit environ 2000 logements par an. L'effort prioritaire porte sur les logements construits entre 1949 et 1974.

Dans les Hauts-de-France, la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) propose un accompagnement des projets de rénovation aux propriétaires et copropriétaires, occupants ou bailleurs, sans conditions de ressources, quels que soient l'âge et le type d'habitation.

Cet accompagnement technique personnalisé couvre toutes les étapes d'un projet de rénovation : l'information ;

- le conseil personnalisé sur la rénovation énergétique (phase 1) ;
- le diagnostic technique (phase 1) ;
- la définition d'un programme de travaux d'économies d'énergie (phase 1) ;
- la consultation des entreprises (phase 2) ;
- le suivi du chantier (phase 2) ;
- et enfin, le suivi jusqu'à 5 ans après la réalisation des travaux (phase 3).

Ce service public a un coût pour le particulier qui, depuis janvier 2024 est de 1500 € pour les propriétaires en copropriétés (3 phases d'accompagnement de 450 € phase 1 ; 450 € phase 2 ; 600 € phase 3 chacune).

Lors du Bureau du 25 octobre 2021, dans le cadre du COTTRI, il avait été décidé de lancer un appel à projets afin de déployer ce dispositif sur les 3 premières co-propriétés qui souhaiteraient s'engager. Pour encourager les copropriétés à se lancer, il avait été décidé de financer aux co-propriétaires une partie des coûts d'ingénierie du service du SPEE, à savoir :

- 250€ pour la phase 1 : diagnostic/programmation des travaux (laissant un reste à charge de 50€ pour les particuliers)
- 100€ pour la phase 2 (laissant un reste à charge de 200€ pour cette phase).

3 copropriétés se sont lancées dans l'opération et ont été aidées avec l'enveloppe du COTTRI pour la phase 1 pour un montant de 54 000 €.

L'enveloppe du COTTRI n'étant plus suffisante (reliquat de 16 000 €), il a été proposé pour le programme d'action 2024 de voter une nouvelle enveloppe de 101 850 € afin de financer la 2^e phase

de l'accompagnement de ces 3 copropriétés et d'inscrire l'accompagnement de nouvelles copropriétés au programme d'actions.

Cependant, en raison de l'augmentation du coût de l'accompagnement du SPEE, l'enveloppe du programme d'action 2024 est insuffisante. D'autre part, de nouvelles copropriétés sont intéressées. Enfin, une convention avec Soliha Grand Paris permettra désormais de financer des copropriétés de communes du Val d'Oise.

Nature et contenu du projet :

L'opération consiste à financer les copropriétés pour une partie de l'accompagnement du SPEE ou de Soliha Grand Paris, pour des travaux de rénovation énergétique, sur la base des montants votés par le Bureau.

Maître d'ouvrage : Syndic de copropriété

Maître d'œuvre : SPEE ou SOLIHA Grand Paris

Date de commencement de l'opération : mai 2025

Durée de l'opération : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 150 000 €

Coût total HT : 150 000 €

Assiette subventionnable : 150 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	120 00 €	80 %
CD 60	30 00 €	20 %
TOTAL TTC	150 00 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal – F 123

Localisation :

A l'exception des grandes forêts domaniales, ce fonds s'intéresse au patrimoine végétal, arboré ou non, sous toutes ses formes, quel que soit leur intérêt, leur gestionnaire, leur statut, les espèces ou les variétés.

Les éléments arborés et les milieux doivent être situés en tout ou partie dans le périmètre du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.2 Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
 - 14.5 Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
 - 14.8 Sensibiliser au paysage, impliquer habitants et acteurs dans sa préservation et sa valorisation

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
 - 2.3 Conserver et valoriser la biodiversité domestique

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
 - 6.3 Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logements

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine

Justification par rapport à l'objectif :

La diversité du patrimoine végétal participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire.

Différentes études ont mis en évidence l'urgence et la nécessité d'accompagner les propriétaires et les gestionnaires dont :

- L'inventaire du patrimoine arboré finalisé en 2012. Celui-ci a permis de constater que nos arbres sont très fragilisés soit en raison de leur âge, parfois à cause d'une mauvaise gestion.
- L'inventaire des vergers et arbres fruitiers du Parc, réalisé en 2007-2008, a permis de localiser plus de 6 800 arbres fruitiers (hors vergers commerciaux et hors agglomérations). Ces arbres constituent des éléments singuliers et patrimoniaux qu'il convient de sauvegarder et de renouveler pour des motifs paysagers, de diversité génétique (conservation des variétés anciennes et locales), et écologique (habitat de nombreuses espèces dont la chouette chevêche).

- Le diagnostic de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France. Le PNR propose pour ces espaces des actions qui permettent une continuité avec celles engagées avec l'Office national des forêts dans les forêts domaniales : maintien des continuités écologiques, traitement paysager des lisières, etc...

Les communes sont le plus souvent démunies face à la gestion de leurs arbres que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur les les arbres dans l'espace public (plantation, renouvellement, expertises des arbres...) et une gestion plus écologique des espaces publics.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine végétal des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Ces 3 programmes font appel à des outils communs dont les règles de mise en œuvre peuvent varier en fonction de l'élément végétal visé. C'est le cas du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal qui est l'outil financier de ces 3 programmes. Il regroupe l'ensemble des aides du Parc ayant trait à la gestion du patrimoine végétal (hors forêts domaniales). Pour chacun des 3 programmes, une animation particulière sera développée en lien avec les structures partenaires compétentes ou en faisant appel à des prestataires privés le cas échéant.

Nature et contenu du projet :

Le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal doit permettre de bénéficier de conseils et de financements favorisant la mise en œuvre d'une gestion durable du patrimoine végétal.

- le financement de l'animation des programmes par convention ;
- l'attribution de 3 grands types d'aides sous forme de subventions :
 - 1) Etudes – expertises :
 - Etude paysagère (esquisse et proposition technique de plantations), étude écologique (vérification présence de chiroptères) ;
 - Expertise arboricole pour affiner le diagnostic réalisé dans le cadre de l'inventaire et conseils de gestion ;
 - Elaboration d'un document valant garantie de gestion durable (plan simple de gestion volontaire, 1er plan simple de gestion) ;
 - Elaboration d'une annexe écologique et paysagère au document de gestion ;
 - Réalisation d'une expertise écologique ou paysagère (expertise d'une zone humide forestière, diagnostic plantes invasives...) ;
 - ...
 - 2) Investissements à vocation écologique ou paysagère assimilable à de l'investissement :
 - Arrachage de plantes invasives ;
 - Abattage d'arbres dans le cadre d'un renouvellement des plantations ;
 - Travaux à vocation écologique ou paysagère (restauration de milieux forestiers ou associés écologiquement intéressants, traitement des foyers de plantes invasives existants...) ;
 - Travaux d'urgence (aménagement des abords d'une mare forestière vis-à-vis du public...) ;
 - Défrichage de la parcelle à proportion du nombre d'arbres fruitiers en place ou à planter sous réserve de la compatibilité avec les enjeux écologiques de la parcelle ;
 - Restauration des vieux arbres fruitiers ;
 - Pose de protection sur arbres en place vis-à-vis des animaux (cervidés, équidés, bovins) ;
 - Petits aménagements et équipements pour l'éco pâturage, animaux ;
 - Etc.

3) Plantations

- Plantation d'arbres dans le cadre d'un projet ou d'un renouvellement du patrimoine arboré ;
- Plantation de jeunes arbres fruitiers haute-tige de variétés anciennes avec protection, paillage et tuteur. La plantation de moyenne tige et de variétés modernes pourra ponctuellement être aidée.
- Plantation de haies champêtres, d'arbustes, de plantes vivaces.
- ...

Les travaux d'entretien courant et autres travaux assimilables à du fonctionnement ne sont pas éligibles aux aides.

Les bénéficiaires participent, de 20 à 50 % du coût, en fonction de la nature du bénéficiaire, de la taille de la commune, de la nature des études ou travaux, avec des limites plafond. Il est proposé de renouveler ce fonds.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional pour le fonds, communes ou autres pour les études et travaux

Maître d'œuvre : selon programme

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 100 000 €

Coût total HT : 100 000 €

Assiette subventionnable : 100 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	80 000 €	80 %
CD 60	20 000 €	20 %
TOTAL TTC	100 000 €	100 %

Montant estimatif des bénéficiaires : 30 000 €

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de réhabilitation du patrimoine rural – F124

Localisation :

Communes : Luzarches, Montépilloy, Le Plessis-Luzarches, Rhuis et les forêts de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte.

Objectif auquel se rattache l'opération :

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.4 Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
 - 15.2 Protéger, restaurer, et adapter le patrimoine historique et culturel

Justification par rapport à l'objectif :

Le programme annuel de réhabilitation du patrimoine rural des communes participe à la sauvegarde et à la mise en valeur du petit patrimoine rural local. La restauration de ce patrimoine représente une charge financière importante pour les communes ou les particuliers. Ces ouvrages sont souvent mal entretenus, voire abandonnés ou partiellement démolis. Le Parc apporte alors, à la fois, ses compétences techniques, mais aussi son aide financière.

Les dossiers sélectionnés par la commission Patrimoine Historique & Culturel présentent un intérêt historique, architectural, esthétique ou culturel. Ils concernent le patrimoine funéraire ou civil avec 4 projets proposés et le patrimoine forestier avec 2 projets proposés.

Nature et contenu du projet :

6 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2025.

Dans le cadre du patrimoine funéraire :

- la restauration d'une chapelle funéraire à Luzarches (60)
- la restauration d'une plaque funéraire à Rhuis (60)

Dans le cadre du patrimoine civil :

- la restauration d'un mur ancien à Montépilloy (60)
- la restauration d'un mur ancien au Plessis-Luzarches (95)

Dans le cadre du patrimoine forestier :

- la restauration de poteaux patrimoniaux
- la restauration de bornes armoriées

Communes	M.O	Elément de patrimoine	Travaux subventionnés	Montants des travaux	Taux	Subventions
Luzarches	Public	Chapelle	Tranche I - Restauration de maçonneries en pierre de taille (façades et couverture) et d'ouvrages sculptés	40.692 €	70%	28.484 €
Montépilloy	Privé	Mur	Tranche I - Restauration de maçonneries en moellons calcaires et grès et consolidations diverses	26.882 €	70%	18.817 €
Le Plessis-Luzarches	Public	Mur	Restauration à l'identique, d'une portion de mur ancien, en maçonnerie de moellons calcaires et grès	10.780 €	70%	7.546 €
Rhuis	Association	Plaque funéraire	Restauration d'une ancienne plaque funéraire.	2.454 €	70%	1.718 €
PNR	Association	Bornes	Restauration de 2 bornes armoriées comprenant nettoyage, redressement et traitement anticryptogamique	1.100 €	70%	770 €
PNR	Association	Poteaux	Restauration de 3 poteaux selon modèles anciens comprenant façonnages dont ailettes, impression (1 couche préparatoire) et mise en place sur bornes restituées.	15.000 €	70%	10.500 €
TOTAL				96.908 €		67.835 €

Maître d'ouvrage : Communes, particulier et associations

Maître d'œuvre : entreprises locales

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total : 96 908 € (HT pour les communes & TTC pour privé et associations)

Assiette subventionnable : 67 835 €

Plan de financement :

Les maîtres d'ouvrage participent à hauteur de 29 073 euros (30%)

CR IDF	45 000 €	66,3%
CD 60	22 835 €	33,7%
TOTAL TTC	67 835 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Edition de plaquettes de découverte des villages – 2025 – F125

Localisation :

5 nouvelles fiches de découverte, sur l'ensemble du PNR. Pour l'instant, Auger-St-Vincent, Fresnoy-le-Luat et Verneuil-en-Halatte ont sollicité le Parc spontanément. Par ailleurs, la commune de Rully, dont une municipalité précédente n'avait plus donné de suite, pourrait profiter d'un document fort avancé et s'est dite très intéressée.

Objectif auquel se rattache l'opération :

L'opération « Edition de plaquettes de découverte des villages » se rattache à la mesure 15 de la 2^e Charte « Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel ».

Elle répond également à l'orientation n°11 « Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics », notamment la mesure 31, laquelle prévoit de « faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune ».

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc possède un riche patrimoine historique et culturel, qui reste encore visible à travers le patrimoine monumental (châteaux, églises...), les traces de l'activité humaine (moulins, usines, sucreries, briqueteries...), le patrimoine plus modeste (mégolithes, lavoirs, croix, fontaines, bornes...), ou bien encore à travers le bâti traditionnel (grandes fermes, maisons de village, granges...). D'autre part, la notion de patrimoine culturel s'est élargie, et concerne maintenant également la découverte et la compréhension du paysage, de l'urbanisme, des pratiques humaines ou du patrimoine naturel.

La fréquentation touristique est cependant localisée autour de quelques sites « phares », qui occultent le reste du territoire, pourtant riche. En outre, il n'existe que de rares plaquettes de découverte des centres-villes, réalisées ponctuellement par quelques grands offices de tourisme ou communes importantes. Pour obtenir des informations simples sur le patrimoine local de l'ensemble du Parc, les habitants n'ont d'autre choix que de consulter des ouvrages spécialisés en bibliothèque ou en librairie.

Les principaux objectifs de ces plaquettes sont :

- de donner envie aux habitants et aux visiteurs du territoire de se promener, seuls, entre amis ou en famille, pendant 45min à 2h, dans leur commune et dans les communes voisines,
- de sensibiliser par une première approche les promeneurs aux richesses patrimoniales rencontrées ;
- de proposer aux Offices de tourisme un produit qu'ils attendent mais qu'ils ne peuvent concevoir à l'échelle du Parc,
- de valoriser les communes auprès de leurs administrés et visiteurs, par un produit de qualité, mais accessible et attrayant.

Elles seront en outre un complément indispensable et indissociable des autres outils de valorisation créés par le Parc : circuits d'interprétations des patrimoines, livres du patrimoine, randonnées guidées, autres plaquettes et expositions du PNR.

Nature et contenu du projet :

Le Parc souhaite éditer une 8^e série de 5 nouvelles plaquettes de découverte des villages, informatives et pédagogiques. Elles présenteront de manière synthétique les richesses patrimoniales d'un village (ou de 2, petits et proches), répartis sur l'ensemble du territoire. Les sites peuvent également être observés individuellement et dans le désordre.

Ces plaquettes se présentent sous la forme de 3 volets, aux proportions et dimensions conformes à la Charte graphique du Parc, avec un extrait de carte IGN à l'intérieur permettant de repérer le parcours et les différents éléments de patrimoine décrits. Le nombre d'exemplaires de base est fixé à 5000, puis proportionnel au nombre d'habitants ou de foyers de chaque commune.

Plusieurs communes se sont spontanément proposées: Auger-St-Vincent, Fresnoy-le-Luat. Verneuil-en-Halatte. Rully, dont la mise en page de la plaquette avait été bien avancée il y a quelques années, a répondu favorablement à la proposition. Reste une dernière place à attribuer.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : prestataire

Date de commencement de l'opération : Juin 2025

Durée des travaux : 10 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 5 808 €

Coût total HT : 5 280 €

Assiette subventionnable : 5 808 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	5 808 €	100 %
TOTAL TTC	5 808 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux – FI26

Localisation :

I site patrimonial du Parc naturel régional

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune

Justification par rapport à l'objectif :

Le territoire du Parc naturel régional réunit un très grand nombre de sites patrimoniaux, connus régionalement, voire nationalement. Ces châteaux, abbayes, parcs, villes historiques, sites archéologiques... accueillent chaque année des dizaines ou centaines de milliers de visiteurs, qui viennent admirer, découvrir et comprendre l'histoire et la vie de ces monuments, leur fonctionnement, leur évolution dans le temps. Cependant, au fil du temps, ces lieux ont subi les événements historiques heureux ou malheureux, des agressions humaines (bombardements, pillages, destructions volontaires, abandons, reconstructions, adaptations...), ou de l'environnement (météo, végétation...). Un certain nombre de ces sites ont donc été très remaniés, voire sont en ruines partielles ou totales, et sont devenus peu « lisibles » par le grand public, qui n'a pas toujours les « clés » historiques ou architecturales pour s'imaginer leur état ancien.

Il existe bien sûr des outils de médiation, classiques, mais efficaces et éprouvés, qui permettent de se représenter et comprendre ces sites autrefois : panneaux d'interprétation, visites guidées ou des livrets thématiques, que le P.N.R. a déjà proposés à ses nombreux partenaires. Plusieurs sites ont également développé d'autres systèmes de médiation : dessins, maquettes, tracé des murs, mais aussi des reconstitutions virtuelles de parties disparues. On peut citer notamment :

- à Asnières-sur-Oise, l'abbaye de Royaumont a reconstitué virtuellement l'église détruite. Sa restitution est proposée au moyen de petites lunettes métalliques fixes, sur site et en différents points, avec une vue stéréoscopique sur plaque transparente ;
- à Chantilly, l'Office de tourisme a développé une application sur l'histoire des jardins historiques, avec 3 vidéos de reconstitution à 360° et sonorisées, consultable sur smartphone sur place, avec cardboard payante (lunettes cartonnées, dans lesquelles on glisse le téléphone) ;
- A Creil, le service Patrimoine de la ville a bénéficié récemment d'une reconstitution du château en partie disparu, qu'il propose de découvrir au moyen de 2 casques de réalité virtuelle, dans le musée municipal ;

Les maquettes numériques sont remarquables, l'impression saisissante, la compréhension immédiate et l'immersion dans le passé est totale, mais les outils sont disparates et leur accès limité car payant, directement ou indirectement.

De son côté, l'association du patrimoine local HisteA de Nanteuil-le-Haudouin a financé la reconstitution virtuelle du château disparu, qui est visible sur smartphone depuis 5 points de vue différents, et consultable à partir de QR codes implantés sur place et en libre accès. L'accès numérique est également immédiat et direct, sans application intermédiaire.

Cette initiative semble être la meilleure solution technique, alliant

- la légèreté et l'absence de coût de maintenance du smartphone (contrairement aux bornes, écrans tactiles, casques VR),

- la simplicité du QR-code, auquel le public est maintenant habitué, et sans l'inconvénient du téléchargement d'une application,
- les capacités technologiques actuelles (puissance des logiciels de reconstitution, puissance des smartphones, équipement à 87% des Français en smartphone, étendue du réseau 4G).

Cette base doit être complétée par d'autres éléments immersifs, tels que la cardboard (casque), la sonorisation, des POI (points d'information).

Conformément à ses objectifs, le Parc naturel régional souhaite valoriser son patrimoine bâti. Il propose donc d'aider ses partenaires, sites, musées, châteaux, à créer une reconstitution virtuelle de leur site, dans un format numérique unique, et de le présenter au public avec un outil commun. Cela permettra de favoriser la compréhension historique, de développer une nouvelle expérience immersive et d'accroître l'attractivité touristique. Cette nouvelle offre de visite du patrimoine historique sera ainsi homogénéisée, et donc plus pratique pour le grand public,

Cet outil, très facile d'utilisation et de compréhension, est autant destiné au grand public qu'au jeune public. Le public d'expert sera également satisfait par les possibilités de zoom numérique, de très grande définition, et par les POI, fournissant des informations complémentaires. Enfin, l'outil étant simplement visuel, avec une sonorisation d'ambiance, même le public étranger pourra s'en servir, sans les obstacles de la langue.

Actuellement, 4 sites se sont équipés par leurs propres moyens. Le Parc naturel régional propose d'équiper progressivement d'autres sites et de couvrir à terme l'ensemble de son territoire, à raison de 1 à 2 par programme d'action.

Nature et contenu du projet :

L'action se déroulera en 3 phases, suivie par un Comité de pilotage (composé d'historiens locaux, de conservateurs du patrimoine, d'animateurs du patrimoine, de l'Architecte des Bâtiments de France si besoin, de spécialistes du tourisme, du chargé de mission Patrimoine du P.N.R.) :

- Tout d'abord, la modélisation 3D de l'édifice concerné, avec une forte interaction entre le prestataire et le Comité de pilotage. Tous les documents techniques anciens seront mis à contribution pour créer cette maquette virtuelle : tableaux, gravures, plans au sol et des façades, cartes postales, photographies... Toutes les textures seront reproduites (pierre, brique, ardoises, tuiles...), et des jeux de lumière très perfectionnés rendront l'illusion parfaite. Pour ce 1^e essai, la maquette ne se présentera que sous une seule époque. Il sera possible lors de prochains programmes d'imaginer présenter 2, voire 3 époques différentes, par une simple touche sur l'écran ;
- La 2^e phase consistera à présenter cette reconstitution virtuelle au public. Dans chaque site, 5 points de vue seront déterminés, permettant de voir la construction sous des angles différents : à l'extérieur, dans la cour, depuis des jardins...
 - o La vue sera accessible depuis un smartphone en scannant un QR code imprimé sur une lave émaillée posée au sol, et délimitée par un cercle de pavés. La vue montrera, à 360°, l'aspect du lieu, avec quelques personnages.
 - o Une sonorisation d'ambiance, discrète et réaliste, rendra l'immersion plus vraie ; il pourra s'agir de musique, de chants, de bavardages, de bruits d'animaux ou de bruissements de végétation, selon l'endroit choisi.
 - o Des POI (points d'intérêts), dit aussi hotspots, permettront, par un simple clic sur l'image, d'accéder à quelques informations de base ; ces quelques lignes pourront éventuellement être écrites en français et en anglais ;
 - o Enfin, la visite pourra être rendue encore plus immersive par l'utilisation de lunettes de réalité virtuelle, simple boîte cartonnée munie de verres adaptés, dans lequel le visiteur glissera son smartphone en fonction binoculaire. Dessinées de façon standard et confiées au site partenaire, ces lunettes seront (ré)utilisables sur tous les sites.
- D'autres outils publicitaires seront nécessaires dans une 3^e phase, pour attirer les visiteurs sur site :

- Une vidéo promotionnelle présentera en 1 minute le site reconstitué en survol façon « drone » avec quelques textes accrocheurs, une musique dynamique ;
- Une visite virtuelle sera aussi disponible, avec moins de possibilités que sur place, permettant malgré tout à des publics lointains de découvrir le monument, ou au public l'ayant déjà visité de s'y replonger dans la tranquillité de sa maison.

Plusieurs sites sont intéressants à modéliser et présenter, avec une fréquentation touristique importante, mais avec une architecture et une organisation des lieux peu compréhensibles par le public, tels que : SENLIS, le château royal et le prieuré St-Maurice voisin, au Moyen âge, FONTAINE-CHAALIS, l'abbaye de Chaalis, au Moyen âge, BEAUMONT-SUR-OISE, le château, au Moyen âge, PONTPOINT, l'abbaye du Moncel et le château royal voisin, au Moyen âge...

Enfin, les sites déjà équipés pourront éventuellement être intégrés à l'ensemble. Ceux dont le système est ancien pourront être améliorés ; ceux plus récents pour bénéficier des cardbords.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maîtres d'œuvre : prestataires

Date de commencement de l'opération : 2^e semestre 2025

Durée des travaux : 6 à 8 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 37 118 €

Coût total HT : 30 932 €

Assiette subventionnable : 30 932 € HT

Plan de financement :

CR IDF	10 00 €	32,3%
CD 60	11 652€	37,7%
Sites	9 280 €	30%
TOTAL TTC	30 932 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour des expertises environnementales – 2025 – F127

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

- Mesure 16 : Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire
 - 16.1 Développer une filière biomasse locale
 - 16.2 Privilégier l'énergie solaire notamment le solaire thermique
 - 16.3 Accompagner le développement des autres énergies renouvelables
- Mesure 17 : Préserver la ressource en eau
 - 17.1 Reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles
 - 17.2 Economiser la ressource en eau
- Mesure 18 : Moins produire de déchets et mieux les valoriser
 - 18.1 Poursuivre et renforcer la prévention des déchets
 - 18.2 Limiter l'enfouissement des déchets, lutter contre les dépôts sauvages
- Mesure 19 : Préserver et améliorer la qualité des sols du territoire
 - 19.2 Garder des sols vivants, favoriser le retour de la matière organique au sol
 - 19.3 Identifier et reconquérir les sols pollués
- Mesure 20 : Economiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire
 - 20.3 Apporter une plus-value écologique et paysagère dans le cadre de la remise en état des carrières

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur
 - 21.2 Assurer une vigilance quant à l'impact des ondes électromagnétiques
 - 21.3 Préserver voire reconquérir des zones de calme
 - 21.4 Préserver la nuit
- Mesure 22 : Prévenir mais aussi vivre avec les risques majeurs
 - 22.1 Améliorer la mémoire des risques
 - 22.2 Mieux prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire, notamment le risque « mouvements de terrain »
 - 22.3 Prévenir les inondations, lutter contre les ruissellements

Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
 - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
 - 2.3 Conserver et valoriser la biodiversité domestique
- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
 - 6.2 Préserver voire restaurer les corridors écologiques intra et inter forestiers
 - 6.3 Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés

Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles

- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides
 - 8.3 Restaurer les continuités écologiques du réseau des milieux aquatiques et humides

Orientation 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.2 S'engager pour des infrastructures de transports exemplaires, intégrant les enjeux du territoire
 - 10.4 Développer les modes de déplacements actifs dans un double objectif déplacements quotidiens et touristiques

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
 - 13.2 Promouvoir un urbanisme sobre en énergie

Orientation 9 : Promouvoir une économie environnementale et socialement responsable

- Mesure 26 : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
 - 26.1 Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire
- Mesure 27 : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc
 - 27.4 Promouvoir et accompagner l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire
- Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
 - 28.3 Favoriser les actions interentreprises et collectives pour optimiser la gestion de leurs différents besoins et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante, l'intervention d'experts ou organismes experts lors de manifestations ponctuelles diverses (formations, séminaires, réunions de travail, etc.).

Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

Une cinquantaine d'expertises ont été réalisées depuis 2004 par le biais de ce fonds, pour des sujets très divers : corridors écologiques, expertises liées aux milieux naturels ou aux espèces, sujets énergie, mesures de pollution (eaux, sols, décharges, ...), nuisances (mesure de bruit), ...

Pour rappel, ce fonds a été mobilisé pour les dernières études suivantes :

- Etude de la remise de l'Orme à Courteuil ;
- L'étude des séries de végétation en forêt de Chantilly ;
- Les études écologiques des zones d'activités et la démarche d'économie circulaire dans les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise ;
- Un diagnostic de pollutions des sols à Pontpoint ;
- Etc.

Il convient de ré-abonder le fonds par une nouvelle enveloppe.

Nature et contenu du projet :

Ce fonds a vocation à n'être utilisé que pour des études, mesures ou expertises ne rentrant pas dans l'application des obligations légales auxquelles sont soumis les porteurs de projet.

Les études et expertises sont confiées à des prestataires extérieurs.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc assure la maîtrise d'ouvrage du fonds.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France_

Maître d'œuvre : Bureaux d'études privés

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 100 000 €

Coût total HT : 100 000 €

Assiette subventionnable : 100 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	75 000 €	75 %
CR IDF	25 000 €	25 %
TOTAL TTC	100 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière – FI28

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.1 Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.3 Accompagner et valoriser des projets de construction qualitatifs

Justification par rapport à l'objectif :

Le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels pour assurer une meilleure intégration des bâtiments agricoles ou forestiers dans le paysage naturel ou bâti.

Ce fonds est en place depuis 2004. Malgré un contexte économique incertain, la demande en construction agricole reste forte comme en témoigne le nombre de contacts établis et de projets accompagnés : plus de 100 projets ont été accompagnés en 16 ans, 26 ont bénéficié de subventions.

Suite à l'élaboration d'une plaquette de recommandations pour la construction agricole, le Parc dispose de nouveaux outils pour accompagner, sur un plan architectural et paysager, les projets agricoles : recueil des informations générales et de conseils pour le montage du projet, présentation de la demande de permis de construire, etc.

De nombreux projets ont été accompagnés techniquement par l'équipe du Parc naturel régional Oise - Pays de France et parmi eux un certain nombre pourrait déboucher dans les 2 prochaines années.

Nature et contenu du projet :

Le fonds est créé pour aider financièrement les porteurs de projet à supporter une partie du surcoût engendré par des efforts supplémentaires proposés par le Parc naturel régional Oise - Pays de France en matière d'intégration architecturale et paysagère.

Peut être concernée l'intégration architecturale et paysagère de tous types de bâtiments liés à l'exploitation agricole (hangars, granges, bâtiments de stockage, bâtiments d'élevage, habitation), y compris les bâtiments concernant l'activité hippique et les centres équestres. De même, l'intégration paysagère de tous types de bâtiments liés à l'activité forestière est susceptible d'être aidée, y compris celle concernant des scieries.

En aucun cas, le fonds n'a pour finalité d'aider économiquement un porteur de projet et d'intervenir sur le gros œuvre.

- Dans le cas de la construction d'un bâtiment isolé, le fonds peut prendre en charge :
 - une étude architecturale du projet ;

- une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage.

➤ Dans le cas de la réhabilitation d'un bâtiment isolé ou de la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment lié à un ensemble d'autres bâtiments, le fonds peut prendre en charge :

- une étude globale de requalification du site d'implantation du bâtiment ;
- une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage ;
- des aménagements paysagers liés à la requalification du site.

➤ Dans le cas de l'aménagement paysager d'un site, le fonds peut prendre en charge :

- une étude globale de requalification ;
- une incitation financière forte à l'aménagement paysager.

Les aides sont définies de la façon suivante :

- 80% du montant de l'étude architecturale, avec une aide maximale de 4 500 €. Cette aide comprend l'étude de l'intégration paysagère de la maison d'habitation au sein du corps de ferme ;
- 80% du montant du surcoût de construction avec une aide maximale de 30 000 € ;
- 80% du montant des travaux d'aménagements des abords, avec une aide maximale de 10 000 € ;
- 80 % du montant de restauration dans le cadre de la requalification paysagère avec une aide maximum de 15 000 €.

Ces aides sont susceptibles d'être apportées à tout propriétaire, exploitant agricole ou forestier, sans distinction de spécialisation, à tout propriétaire d'écuries ou de centres équestres, à tout propriétaire de scieries, sans distinction de structure juridique, ayant un projet sur le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France pour le fonds, propriétaires ou exploitants pour les travaux

Maître d'œuvre : Entreprises privées

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 60 000 €

Coût total HT : 50 000 €

Assiette subventionnable : 60 000 € TTC

Plan de financement :

CR IDF	40 000 €	66,7 %
CD 60	20 000 €	33,3 %
TOTAL TTC	60 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Accompagnement des Producteurs Oise - Pays de France – F129

Localisation :

Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Depuis 2011, le PNR Oise – Pays de France travaille au maintien de la production locale et de la vente directe avec le déploiement de sa marque « Producteurs Oise – Pays de France ».

En 2018, le Parc a mis en place une concertation territoriale avec l'ensemble des acteurs concernés, pour développer les circuits courts de proximité et l'alimentation locale du territoire. Cette concertation a abouti à l'établissement d'un Projet Alimentaire Territorial avec la rédaction de 8 fiches actions thématiques validées par l'ensemble des acteurs.

Plusieurs thématiques sont abordées dans le programme d'actions 2025 :

- L'accompagnement des producteurs dans la réussite de leur installation à travers différentes actions : aide à la communication, formations et mise en réseau des producteurs ;
- La diversification de l'offre en produits locaux sur le territoire du Parc naturel régional ;
- La promotion de l'alimentation locale auprès des consommateurs à travers trois actions principales : sensibiliser aux produits locaux et à l'activité agricole, faire connaître les initiatives de consommation locale et favoriser l'accessibilité aux produits sains et de qualité.

Nature et contenu du projet :

1) Animation du réseau des Producteurs Oise – Pays de France

L'animation du réseau des producteurs Oise - Pays de France est cruciale pour la dynamique collective. Pour cela, chaque année une rencontre annuelle est organisée dans l'objectif de fédérer le groupe autour de la marque Producteurs Oise - Pays de France. Ce groupe permet de créer une identité territoriale. L'animation est assurée par la chargée de mission du Parc en charge du dossier qui pourra faire appel à des acteurs externes. Une rencontre annuelle est fixée au mois de janvier.

Une enveloppe de 496 € est prévue pour l'organisation de ce moment convivial type « repas » avec l'ensemble des producteurs.

2) Déploiement de la marque « Producteurs Oise - Pays de France »

Depuis 2011, le Parc déploie une marque « Producteurs Oise – Pays de France » qui promeut la production locale et les lieux de vente directe comme les boutiques à la ferme, les marchés, etc.

En 2024, le réseau compte 32 producteurs aux productions variées : maraîchage, arboriculture, apiculture, élevage, etc.

Certains projets d'installation, mais également de diversification, ont été identifiés sur le territoire. Certains outils de communication, comme les enseignes, sont à renouveler car ils sont vieillissants. De plus, l'actualisation et la modernisation du logo de la marque nécessitent un changement progressif de ces outils. L'accompagnement des adhérents actuels de la marque dans la communication de leur activité est important tout comme l'accompagnement des nouveaux installés.

Pour cela, différents outils de communication sont proposés : document de référencement avec carte interactive, enseignes pour localiser les lieux de vente, bâches, étiquettes, sacs estampillés, etc. Ces outils permettent d'accroître la visibilité des producteurs sur le territoire et les accompagner dans la vente directe.

Pour le programme d'actions 2025, une enveloppe est prévue pour la réalisation d'une nouvelle vidéo thématique, la mise à jour du document de référencement mais également la réalisation de présentoirs en bois local estampillé « Producteurs Oise - Pays de France ». D'autres outils de communication seront proposés aux producteurs tels que des sachets légumes, des bâches, etc. Ces outils seront définis et précisés en concertation avec les producteurs, selon leurs attentes et leurs besoins.

Le coût prévisionnel des outils de communication s'élève à 10 110 €.

3) Formation et accompagnement des producteurs du territoire

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite proposer un volet de formation, en lien avec VIVEA (Fonds pour la formation des Entrepreneurs du Vivant). VIVEA est un organisme proposant des formations « gratuites » aux agriculteurs selon 5 axes :

- Conforter la position du chef d'entreprise ;
- Créer de la valeur ;
- Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ;
- Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail ;
- Déployer les solutions digitales.

L'objectif est de réaliser une formation « L'accueil du public dans les fermes » en amont du programme d'animations « Goûtons notre territoire » qui inclut des visites de ferme. Une deuxième formation pourrait être organisée en fonction des attentes et des besoins des producteurs.

En vue de valoriser les productions agricoles locales, le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite mettre en place une réunion d'échange et d'information avec les acteurs de la filière bouche (commerçants, artisans, traiteurs, restaurants, bouchers, etc.). Cette réunion sera assurée par la chargée de mission en charge du dossier.

Le coût de l'enveloppe « formations et accompagnement » serait supporté par les frais de fonctionnement et par le fonds VIVEA.

Maître d'ouvrage : SM du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Prestataire : prestataires privés

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'opération : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 10 606 €

Coût total HT : 8 876 €

Assiette subventionnable : 10 606 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	10 606 €	100 %
TOTAL TTC	10 606 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts et à l'alimentation locale – FI30

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Comme l'opération précédente, cette action a pour objet de mettre en œuvre le projet alimentaire territorial défini en 2018, visant à développer les circuits-courts et l'alimentation locale.

Nature et contenu du projet :

1) Goûtons notre territoire

Depuis 2019, le Parc naturel régional Oise - Pays de France organise des événements sur l'alimentation locale à destination des habitants du territoire : la Fête du Terroir et Goûtons notre territoire. Ces événements ont pour objectif de donner rendez-vous annuellement au grand public autour de la thématique des circuits courts et de l'alimentation locale.

La Fête du Terroir est organisée tous les 2 ans, et rassemble des producteurs de la marque « Producteurs Oise - Pays de France » ainsi que des animations sur l'alimentation locale comme des ateliers de cuisine antigaspi, pressage de pomme, démonstration de crème chantilly, vélo-smoothie, etc. Cet événement concentre l'offre du territoire sur 2 jours et est ouvert au grand public. La prochaine édition sera organisée en 2026.

« Goûtons notre territoire » est un programme d'animations à destination du grand public. L'objectif est d'inciter les consommateurs à aller à la rencontre des producteurs dans leur ferme. Le programme comprend des portes-ouvertes chez les producteurs, des animations comme des balades gourmandes, des ateliers de cuisine, etc. Ce programme est mis en place tous les 2 ans et la prochaine édition aura lieu en 2025. Un ciné-débat serait organisé avec l'intervention de partenaires tels que la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, des producteurs. Un budget complémentaire doit être ajouté afin de prendre en compte le coût de location du film ainsi que les coûts des intervenants.

Le coût de l'organisation du ciné-débat est de 2 122 €.

2) Edition d'un livret de recettes spécial Producteurs

En 2021, le Parc naturel régional Oise - Pays de France a édité un livret de recettes suite au concours de cuisine à destination des habitants du territoire en 2019. Ce livret a été édité en 5 000 exemplaires et a été largement diffusé sur l'ensemble du territoire. L'enjeu était de sensibiliser les habitants du territoire à l'alimentation locale et à la saisonnalité des produits agricoles.

Afin de renouveler cet outil de communication aujourd'hui épuisé, il est prévu de réaliser une 2^{ème} édition avec les recettes des producteurs de la marque et des consommateurs travaillant leurs produits.

Le coût du livret de recettes est estimé à 9 754 €

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Prestataires privées et publics

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 11 876 €

Coût total HT : 10 400 €

Assiette subventionnable : 11 876 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	11 876 €	100 %
TOTAL TTC	11 876 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Favoriser le développement des circuits-courts et les changements de pratiques – FI3I

Localisation :

Ce programme concerne l'ensemble des communes du territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Comme l'opération précédente, cette action a pour objet de mettre en œuvre le projet alimentaire territorial défini en 2018, visant à développer les circuits-courts et l'alimentation locale.

Nature et contenu du projet :

1) Sensibiliser et impulser les changements de pratiques

Dans le cadre du programme d'action 2024, le Parc naturel régional Oise - Pays de France réalise une étude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique. Cet outil d'aide à la décision (OAD) permet de mieux connaître le profil des agriculteurs du territoire et de définir le potentiel d'évolution vers l'agriculture biologique. Les résultats de l'étude, réalisée d'octobre 2024 à février 2025, vont être présentés aux élus et techniciens du territoire. Une restitution auprès des agriculteurs du territoire est envisagée et permettra de présenter les accompagnements techniques et financiers régionaux existants afin d'impulser les changements de pratiques sur le territoire.

Cette réunion sera organisée par le Parc naturel régional Oise - Pays de France avec l'intervention de Bio en Hauts-de-France et l'aide des Chambres d'Agriculture et du Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France

2) Sensibiliser et accompagner la transmission et l'installation

L'étude sur le foncier agricole réalisé courant 2021 a mis en évidence un potentiel important de transmissions d'exploitations agricoles dans les 5 à 10 prochaines années. Certains exploitants agricoles ont déjà leur scénario de cession mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble. Afin d'assurer le renouvellement des générations et le développement des circuits courts sur le territoire, le Parc naturel régional souhaite mettre en place, en lien avec la Chambre d'Agriculture, une formation à destination des futurs cédants.

Le coût de cette action est de 2 210 €.

3) Développement d'une stratégie foncière agricole

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite travailler à la mise en place d'une stratégie territoriale donnant suite aux actions menées depuis 2021.

Pour cela, 3 axes de travail sont privilégiés :

- La mise en place d'un partenariat avec les acteurs locaux du foncier agricole (Terre de Liens, SAFER, Chambres d'Agriculture, etc.). Ce travail consistera notamment à renforcer les relations avec ses acteurs pour développer une dynamique sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France en vue de préserver le foncier agricole du territoire et favoriser l'installation agricole ;
- L'identification des terres agricoles à enjeu et la mise en place d'une veille foncière réactive avec un atlas par typologie d'installation. Ce travail sera complété par l'identification et la mise en place d'un suivi des porteurs de projet et des fermes à céder ;
- L'accompagnement individuel des communes voulant travailler sur un projet d'installation agricole sur des parcelles communales par l'association Terre de Liens Hauts-de-France et Ile-de-France.

Le coût de l'action est de 13 500 €.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Chambres d'agriculture et Terre de liens HDF et IDF

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 15 710 €

Coût total HT : 15 710 €

Assiette subventionnable : 15 710 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	15 710 €	100 %
TOTAL TTC	15 710 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local – F 132

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité s'appuyant notamment sur les productions locales

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.1 Agri sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.2 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
 - 23.4 Développer les réseaux de commercialisation en circuits courts
 - 23.5 Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

Cette action a pour objet de mettre en œuvre le projet alimentaire territorial défini en 2018, visant à développer les circuits-courts et l'alimentation locale.

La fiche action n°8 du diagnostic est consacrée au développement de l'approvisionnement local de la restauration collective du territoire à travers 5 actions principales :

- Réalisation d'un état des lieux de l'offre locale ;
- Réalisation d'un état des lieux de la restauration collective ;
- Sensibiliser à l'approvisionnement local ;
- Développer un mode d'approvisionnement collectif ;
- Accompagner le développement des initiatives.

Ces actions correspondent à des thématiques sociétales actuelles, fortement soutenues par l'Etat et les Régions.

Nature et contenu du projet :

Dans un premier temps, l'objectif est de poursuivre l'accompagnement des communes sur l'évolution des systèmes de restauration collective avec l'association Bio en Hauts-de-France : visites, réunions et accompagnements individuels de communes.

Un forfait de 11 jours sera consacré à la sensibilisation et l'accompagnement des communes du territoire sur cette thématique. Il est prévu :

- Un temps de sensibilisation à la qualité de l'assiette en restauration collective et sur les enjeux du retour en régie directe ;
- Un accompagnement spécifique pour des communes avec le projet d'un retour en régie ;
- 2 visites de collectivités ayant réalisé un retour en régie pour les communes volontaires.

En parallèle, le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite mettre en place des actions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire auprès des communes volontaires.

Pour cela, une réunion d'information sera mise en place afin de sensibiliser les élus, les équipes de cuisine, les parents et les convives, au gaspillage alimentaire. La réunion sera menée en collaboration avec des partenaires tels que l'ADEME, les Chambres d'Agriculture, etc.

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France mettra en place un défi « Objectif : Zéro gaspi dans ma cantine » qui sera proposé aux communes volontaires.

Ce défi se déroulera en plusieurs phases :

- Réalisation d'un diagnostic initial (gâchimètre, pesées, etc.) sur une semaine sur 3 périodes de l'année : à la rentrée, en milieu d'année et à la fin de l'année ;
- Organisation d'une rencontre autour de l'alimentation avec les convives, l'équipe de cuisine et les élus : Cette réunion permettra d'échanger et d'identifier de façon collective des actions concrètes ;
- Ecriture et diffusion d'une charte antigaspi ;
- Réalisation d'une nouvelle phase de diagnostic aux mêmes périodes que le diagnostic initial.

Enfin, une réflexion autour du don alimentaire sera menée afin que les surplus de production de la restauration collective soient distribués aux banques alimentaires.

Le coût de l'action est estimé à 9 000 €.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Bio en Hauts-de-France, et autres partenaires techniques

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 9 000 €

Coût total HT : 7 500 €

Assiette subventionnable : 9 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	9 000 €	100 %
TOTAL TTC	9 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Concours design mobilier urbain en bois local – FI33

Localisation :

L'ensemble du territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 25 : Promouvoir la gestion forestière et valoriser la filière bois
 - Disposition 25.2 : Encourager la filière bois locale

Justification par rapport à l'objectif :

En 2022, le diagnostic effectué par le Parc naturel régional Oise – Pays de France a permis de réaffirmer que la filière bois d'œuvre est toujours bien représentée au sein du Parc qui compte 1 scierie, 44 entreprises de la 2e transformation, 6 cabinets d'architecture réalisant des constructions en bois...

Les actions définies par ce diagnostic portent sur la mobilisation de la ressource, l'accompagnement au développement économique des acteurs de la filière, la commande publique comme levier de développement de la filière, la mise en relation des acteurs locaux et la valorisation de la filière bois. Parmi ces actions figure l'action 3 intitulée « Promouvoir le bois local dans les aménagements paysagers locaux ». Cette action se décline sous la forme d'un concours d'idées pour un mobilier urbain design fabriqué en bois local.

Nature et contenu du projet :

Le projet se déroulerait en plusieurs phases :

- Tout d'abord, un concours d'idées mettant en concurrence des équipes composées d'un designer et d'un menuisier visant à proposer une gamme de mobilier urbain en essences de feuillus locales (chêne et châtaignier). Un jury de techniciens, de professionnels du bois, d'élus sera composé afin de sélectionner un lauréat. Un budget de 30 000 € est nécessaire pour rémunérer les équipes.

Le mobilier envisagé pour le concours de design est le suivant :

- Un banc,
 - Une banquette,
 - Un fauteuil,
 - Une corbeille de propreté,
 - Une borne,
 - Un potelet,
 - Une barrière pour l'espace public en ville,
 - Un panneau d'affichage,
 - Le modèle de la table pique-nique devant rester simple pour des questions de coût de fabrication, ne fait pas partie du concours de design.
- Une deuxième phase consistera en la fabrication des prototypes pour les mettre en exposition au Parc naturel régional. Ce mobilier figure dans la fiche FI42 « Equipements 2025 ».
 - Il sera envisagé en 2026 de proposer une commande groupée pour les communes du PNR qui souhaiteraient acquérir ce mobilier.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Equipes désigner/menuisier

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 8 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 30 000 €

Coût total HT : 30 000 €

Assiette subventionnable : 30 000 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	30 000 €	100 %
TOTAL TTC	30 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Prolongation de l'accompagnement à la Démarche d'écologie industrielle territoriale – FI34

Localisation :

Communauté de communes Senlis Sud Oise

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation IX : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable

- Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
 - 28.1 - Informer et sensibiliser les entreprises du territoire aux bonnes pratiques environnementales
 - 28.2 – Accompagner les entreprises vers la mise en œuvre d'un système de management environnemental, voire intégré
 - 28.3 - Favoriser les actions interentreprises et collectives pour optimiser la gestion de leurs différents besoins et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

L'écologie industrielle territoriale est une démarche de management environnemental visant à limiter les impacts de l'industrie et plus globalement des activités économiques sur l'environnement. Fondée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, l'écologie industrielle cherche à avoir une approche globale en mettant en contact les acteurs économiques d'un territoire dans un objectif d'économie circulaire, de mutualisation de moyens et de ressources.

Le Parc naturel régional, la Communauté de communes Senlis Sud Oise et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise ont signé une convention pour mener une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur les zones d'activités de la communauté de communes.

Parallèlement, le PNR a engagé un diagnostic et des visites d'entreprises sur le volet biodiversité.

Cette démarche a démarré en mars 2023 et s'achèvera en mars 2025. Elle consiste en :

- ⇒ Un état des lieux des flux par zone d'activités ou par entreprise (énergie, déchets, matières, matériels...);
- ⇒ Des rencontres avec les industriels (groupes de travail);
- ⇒ La recherche d'actions concrètes en faveur de l'environnement et la recherche de synergies (circuits courts, achats groupés, filières, mise en réseau des entreprises...);
- ⇒ Le déploiement d'actions opérationnelles voire d'actions de mutualisation et de substitution.

Cette démarche est financée à 50 % par la CCI ; 15% par la CCSSO, 35% par le PNR

A ce jour, les visites et diagnostics d'entreprises ont été réalisés. Des groupes de travail ont été créés en fonction des synergies qui ont émergé : Déchets et biodéchets ; Mobilités ; Energies renouvelables ; Espaces partagés ; Gestion durable des espaces verts ; Gestion des eaux pluviales. Après la tenue des séances des groupes de travail qui s'achèvera fin d'année 2024, un plan d'action sera proposé au 1^{er} trimestre 2025.

Il est proposé de réserver une enveloppe pour prolonger l'accompagnement des entreprises à la mise en place du plan d'action selon la même répartition de financement que la démarche initiale.

Nature et contenu du projet :

Comme pour la première tranche, il s'agira pour la Chambre de commerce et d'industrie de poursuivre les visites aux entreprises pour les sensibiliser et les impliquer dans la démarche mais surtout pour cette 2^o tranche, de mettre en œuvre le plan d'actions défini par l'organisation d'ateliers de travail et l'accompagnement dans la formalisation des synergies créées.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : CCI

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 11 760 €

Coût total HT : 11 760 €

Assiette subventionnable : 11 760 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	11 760 €	0 %
TOTAL TTC	11 760 €	0 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Refonte de documents touristiques – F135

Localisation :

Territoire du Parc naturel régional

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 10 : Développer l'économie touristique

- Mesure 29 : Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'économie touristique
- Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc naturel régional a édité au fil du temps 18 fiches de randonnée pédestre dont 14 sont anciennes.

Certaines fiches sont épuisées et toutes doivent être réactualisées : modification des sentiers, commentaires et adresses obsolètes...

Par ailleurs, en complément des éditions des CDT et des Offices de Tourisme, le Parc a réalisé des plaquettes thématiques pour mettre en avant des sites de visite moins connus sous forme de dépliants « Découverte thématique ». Il est proposé de réactualiser celui intitulé « A la découverte de nos racines », consacré à des musées des traditions locales (musée de la Vénérie à Senlis, musée de la dentelle à Chantilly, musée Gallé-Juillet à Creil, musée d'histoire locale à Viarmes, musée de la cartoucherie à Survilliers.

Nature et contenu du projet :

L'opération comprend la mise en page et l'impression de 14 fiches de randonnées et du dépliant consacré aux musées locaux en 3 000 exemplaires chacun.

Les caractéristiques de ces documents sont les suivantes :

- Les fiches de randonnée : Format fermé en A5 recto-verso en 3 volets égaux et 2 plis roulés
- Le dépliant « circuit découverte » : 4 volets, 3 plis en portefeuille.

Impression quadri, sur papier PEFC 150g.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Agence de communication et imprimeur

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 16 230 €

Coût total HT : 13 525 €

Assiette subventionnable : 16 230 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	16 230 €	100 %
TOTAL TTC	16 230 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Totems d'informations touristiques de l'OT Chantilly/Senlis – F136

Localisation :

L'opération concerne les communes de la communauté de communes Senlis Sud Oise et celle de l'Aire cantilienne

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 10 : Développer l'économie touristique

- Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature
 - 30.1 – Poursuivre l'organisation de la fréquentation

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc naturel régional a implanté un certain nombre de totems d'informations touristiques devant les gares et des sites touristiques (Parc Astérix, Abbayes de Chaalis, de Royaumont...) pour faire découvrir le territoire, inciter les habitants et les visiteurs à découvrir ses richesses et orienter la fréquentation.

Un des deux totems présente une carte générale, les sites et activités les plus renommés du territoire. L'autre totem raconte la petite région où il est implanté et les possibilités de randonnée.

En complément de ces totems, l'office de tourisme Chantilly/Senlis a le projet d'implanter dans toutes les communes de son périmètre un panneau d'informations touristiques constitué d'une carte touristique ludique détaillant les sites à visiter.

De façon à garantir une complémentarité entre les totems du PNR et ceux de l'Office de tourisme ainsi qu'une harmonie esthétique dans le paysage, l'Office de tourisme a sollicité le PNR pour adopter la même charte de signalétique.

Nature et contenu du projet :

L'opération consiste à implanter dans chaque ville et village du périmètre de l'office de tourisme un totem d'informations touristiques présentant une carte touristique.

Ces totems reprennent la Charte de signalétique du Parc naturel régional.



Maître d'ouvrage : Office de tourisme Chantilly/Senlis

Maître d'œuvre : Entreprise

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 6 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 111 780 €

Coût total HT : 93 150 €

Assiette subventionnable : 111 780 € TTC

Plan de financement :

CD 60	50 000 €	44,7 %
OT Chantilly Senlis	61 780 €	55,3 %
TOTAL TTC	111 780 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de communication – 2025 – F137

Localisation :

L'ensemble du territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
 - 31.1 - Communiquer sur les actions du Parc et son projet de développement durable du territoire
 - 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen
 - 34.1 – Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable

Justification par rapport à l'objectif :

Les actions menées en 2025 seront les actions récurrentes des programmes de communication des années précédentes. Cette année sera l'occasion de redéfinir un plan d'action pour les 3 prochaines années.

Les actions programmées sont donc :

- Le rapport d'activités ;
- Le magazine du Parc ;
- L'évolution et l'alimentation du site internet ;
- L'achat de crédits pour l'envoi d'emailing ;
- La réalisation de supports de communication (print, film).

Nature et contenu du projet :

Le rapport d'activités :

Le rapport d'activités permet de rendre compte de façon exhaustive des actions mises en place durant l'année précédente. Il est distribué principalement aux élus des Régions, Départements, aux Maires et délégués des 70 communes ainsi qu'aux partenaires. Il est la vitrine des actions du PNR.

Le coût inclut la mise en page et l'impression. Sa version numérique est mise en ligne sur le site internet du Parc naturel régional.

Le magazine :

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France a fait le choix en 2022 d'une distribution sur abonnement gratuit uniquement aux intéressés avec un format plus standard et donc moins coûteux. Le magazine est également distribué dans les commerces de proximité (épiceries, boulangeries, pharmacies...) pour toucher des personnes qui ne seraient pas encore abonnées mais intéressées par les sujets traités ponctuellement. Il est envoyé dans toutes les mairies et médiathèques/bibliothèques des communes adhérentes.

Le contenu du magazine est digitalisé pour toucher les personnes qui suivent l'actualité du Parc naturel régional via les réseaux sociaux et le site internet.

Le coût inclut la rédaction, la mise en page, et l'impression de 2 numéros.

L'achat de crédits pour l'envoi d'emailing:

Chaque vendredi, une newsletter est envoyée avec une question et une réponse visant à informer des sujets/actualités traités par le Parc naturel régional. Un moyen hebdomadaire de garder le contact et d'informer les 2636 abonnés.

Evolution et alimentation du site internet :

Le site internet est régulièrement alimenté. Une maintenance applicative s'assure que les logiciels de gestion fonctionnent de façon optimale, et les cookies sont mis à jour pour respecter les questions de RGPD.

Création de supports de communication :

Dans un souci d'information, de communication et de promotion du Parc naturel régional auprès des habitants, des élus et des partenaires, il peut s'avérer utile d'avoir recours à des agences de communication pour la création de différents types de supports de communication (print et multimédia) et de les faire imprimer ou réaliser pour pouvoir les diffuser.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maîtres d'œuvre : Agence de communication, imprimeurs.

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée des travaux : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 24 308 €

Coût total HT : 20 257 €

Assiette subventionnable : 24 308 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	24 308 €	100 %
TOTAL TTC	24 308 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Organisation d'actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2025 - F138

Localisation :

Cette opération est proposée à l'ensemble des habitants des communes du Parc naturel régional. Par le biais des manifestations et animations proposées, elle touche également des habitants des communes et communautés de communes voisines.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
 - Disposition 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen :
 - Disposition 34.1 - Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable
 - Disposition 34.2 - Développer les actions participatives en faveur du territoire et encourager les comportements citoyens
 - Disposition 34.3 - Accompagner les initiatives éco-citoyennes collectives et aider à la mise en place de manifestations éco-responsables

Justification par rapport à l'objectif :

L'adhésion de tous, habitants et acteurs locaux au projet de développement durable mené par le Parc naturel régional est un véritable enjeu pour la seconde charte. L'objectif recherché est de faire découvrir les nombreuses richesses du territoire, de faire partager le projet de territoire afin de développer un sentiment d'appartenance commune et inciter les habitants à agir dans le respect des valeurs du Parc naturel régional. Les actions de sensibilisation menées par le Parc naturel régional doivent donc avoir comme finalité d'amener chaque individu à penser, à décider et à agir de lui-même en faveur de la préservation des patrimoines, des ressources et dans la lutte contre le changement climatique.

Nature et contenu du projet :

Pour être efficace, la sensibilisation du grand-public doit s'appuyer sur une offre de découverte du territoire, de son patrimoine et de l'environnement la plus large possible : les modalités d'actions, les moyens et outils de sensibilisation développés et utilisés devant être adaptés à chaque type de public.

De nombreuses manifestations de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- **poursuivre les actions de découverte du patrimoine** naturel, historique et culturel du territoire, très appréciées par le grand-public : sorties découvertes de la faune et de la flore, sorties découverte du patrimoine local.

- **participer aux opérations nationales** ou initiées par nos partenaires financiers, institutionnels ou associatifs : « Hauts de France propres » et "Fréquence grenouilles" en mars, « Semaine de l'eau » et « "Fête de la nature" en mai, « Festival de l'arbre et des chemins ruraux » en juin, Nuit de la Chauve-souris (en août), Jour de la Nuit (en octobre), « Journées de l'arbre » en novembre, etc.

- **susciter la participation active des habitants aux actions du Parc naturel régional** par l'organisation d'au moins un chantier participatif (opération de nettoyage, restauration d'un espace naturel, plantation d'une haie, etc.)

- **poursuivre la participation et l'implication du Parc naturel régional au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives de son territoire** : tenue de stands d'informations, conférences, expositions.

- **proposer des sorties et ateliers thématiques pour les enfants**, qu'ils s'agissent de sorties familiales adaptées aux enfants ou d'animations à destination des centres de loisirs ou autre structure accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.).

- **poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et proposer un accompagnement pédagogique à la mise en œuvre, par les groupes d'habitants écocitoyens d'actions et de projets concrets en faveur de la transition écologique et énergétique**. L'accompagnement consistera à apporter une aide en matière d'organisation d'animations au sein des communes : tenue de stands, opérations de nettoyage, ateliers éco-citoyens, création de jardins partagés, trocs de plantes, sensibilisation des habitants, etc.

- **accompagner les projets des communes en matière de valorisation de sites ayant un intérêt écologique et patrimonial**, permettant ainsi de sensibiliser les habitants aux richesses de leur territoire et à la nécessité de les préserver. En fonction des caractéristiques des sites, la valorisation pourra prendre la forme : d'un carnet à distribuer aux habitants, de panneaux d'interprétation à installer sur site, d'une sortie, etc. L'accompagnement du Parc naturel régional pourra, selon les projets, être de différentes nature : fourniture des contenus (rédaction des textes, fourniture de cartes, de photos, réalisations d'illustrations naturalistes, etc.), conception graphique et fabrication de carnets/livrets ou de de panneaux d'interprétation.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Prestataires privés

Date de commencement de l'opération : mars 2025

Durée des travaux : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 16 887 €

Coût total HT : 14 857 €

Assiette subventionnable : 16 887 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	16 887 €	100 %
TOTAL TTC	16 887 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programmes pédagogiques à destination des scolaires « Une action pour mon Parc, une action pour ma Planète » – F139

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 32 : « Eduquer et impliquer dès le plus jeune âge ».
 - 32.1 : Intégrer l'éducation au territoire et au développement durable dans le parcours scolaire de chaque élève

 - 32.3 : Créer et promouvoir un réseau d'éco-écoles, ouvertes sur leur territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Permettre aux enfants de devenir des citoyens engagés, conscients de leur responsabilité individuelle et collective passe par la sensibilisation, l'éducation mais aussi par un apprentissage et une mise en pratique, dès le plus jeune âge, de comportements respectueux de l'environnement.

Ces apprentissages doivent se faire au quotidien et être présents dans les différents lieux fréquentés par les enfants : maison mais aussi écoles, centres de loisirs, bibliothèques, centres culturels... dans une logique d'implication et de mise en pratique de gestes écocitoyens, qui pourront ainsi devenir habituels. Clé de l'engagement futur en faveur du territoire et de l'environnement, la sensibilisation des plus jeunes, citoyens de demain, est donc indispensable à la réussite du projet de territoire du Parc naturel régional et à sa pérennisation à long terme.

Nature et contenu du projet :

Avec la mise en œuvre de la seconde charte du Parc naturel régional, de nouveaux programmes pédagogiques intitulés « Une action pour mon Parc, une action pour ma Planète » ont été déployés sur le territoire du Parc naturel régional depuis la rentrée scolaire de septembre 2020. Ils permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels ou pluriannuels alliant des phases d'apprentissages scientifiques et techniques, de réflexion, d'expérimentation, de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes et de valorisation du projet. Les élèves sont impliqués à chaque étape du projet.

Objectifs des programmes :

L'objectif de ces programmes, alliant sensibilisation et mise en pratique, est de permettre aux élèves de faire l'expérience, dès le plus jeune âge, d'une citoyenneté active en participant à la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement (*trier les déchets de l'école, économiser l'eau, l'énergie, favoriser la biodiversité, etc.*) au sein de leur école ou de leur commune.

Ce programme éducatif est également l'occasion, pour le Parc naturel régional :

- de sensibiliser les parents et familles,
- de soutenir l'économie de proximité par l'implication des acteurs éducatifs et associatifs locaux au sein des programmes pédagogiques développés.

Nature et contenu des programmes, modalités d'accompagnement :

Les programmes, leur contenu, leur suivi sont menés en partenariat avec l'Education nationale et les structures éducatives partenaires du Parc naturel régional. Les enseignants sont à l'origine du projet, choisissent le thème principal de travail, formalisent les objectifs, décident des modalités de travail au sein de leur classe, choisissent les animations et sorties.

Ces animations sont prises en charge financièrement par le Parc naturel régional, mais pas les déplacements en car. Un nombre limite d'animations par projet est fixé pour chaque classe participante. Le nombre maximum de projets pouvant être accompagnés est décidé chaque année par le Parc naturel régional en fonction de l'enveloppe financière dont il dispose.

Soutien pédagogique, technique et financier du Parc naturel régional :

Pour favoriser l'émergence de tels projets participatifs et concrets, le Parc naturel régional :

- apporte une aide au montage et au suivi du projet, en éditant notamment un guide éducatif, permettant aux enseignants de formaliser leur projet,
- propose de former les enseignants aux thématiques développées,
- assure un accompagnement technique, pédagogique et financier tout au long du projet,
- assure le lien entre les enseignants et les différents acteurs locaux,
- développe des outils pédagogiques qu'il fournit aux enseignants porteurs de projets,
- organise, en partenariat avec chaque enseignant, un moment de valorisation du projet mené (et y convie les parents des élèves participants, les élus communaux, les partenaires),
- réalise un « Journal des Ecoles écocitoyennes » afin de valoriser l'ensemble des projets.

Cette demande concerne :

- l'actualisation du guide éducation à destination des enseignants en mai/juin 2025 (guide pédagogique 2025/2026),
- le démarrage de nouveaux projets pour 30 nouvelles classes à partir de septembre 2025 (rentrée scolaire 2025/2026) : financement des animations et ateliers pédagogiques qui auront lieu de octobre 2025 à mars 2026,
- l'accompagnement, d'avril à juin 2026, des actions concrètes et de la valorisation des projets.
- La réalisation d'un livret pédagogique découverte du PNR pour les élèves de CE2 à CM2
- la réalisation d'un « Journal des écoles écocitoyennes » en mai 2026,
- l'achat de matériel, livres et l'impression de documents pour l'accompagnement des projets.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Prestataires extérieurs

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 80 251 €

Coût total HT : 66 876 €

Assiette subventionnable : 80 251 € TTC

Plan de financement :

CR HDF	50 000 €	62,3 %
CR RIF	15 000 €	18,7 %
CD 60	15 251 €	19,0 %
TOTAL TTC	80 251 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Renouvellement des panneaux commune du « Parc naturel régional » - FI40

Localisation :

Brasseuse, Creil, Mortefontaine, Raray, Rhuis, Roberval, Aumont-en-Halatte, Le Plessis-Luzarches, Lassy

Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :

Orientation II : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics

- Mesure 31 - Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune

Justification par rapport à l'objectif :

Les panneaux « commune du Parc naturel régional Oise – Pays de France » ont pour objectifs de :

- Faire connaître le Parc aux habitants, les rendre fiers et renforcer le sentiment d'adhésion au territoire et aux valeurs de la Charte ;
- Faire prendre conscience aux habitants et visiteurs qu'ils sont dans un territoire au patrimoine exceptionnel à préserver ;
- Être un vecteur de communication touristique, les Parcs naturels régionaux ayant une image touristique très positive qui attire le public amateur de tourisme nature.

A la création du Parc, en 2004, ces panneaux ont été installés à l'entrée des communes du territoire. Aujourd'hui, ils sont abimés ou ont disparu.

Nature et contenu du projet :

En 2021, lors de l'extension du territoire du Parc, les 15 nouvelles communes ont été dotées de panneaux neufs.

Par ailleurs, il a été décidé de remplacer progressivement les panneaux des anciennes communes. Une première phase a été réalisée en 2022 pour équiper 25 anciennes communes. Une deuxième phase a permis de poser ces panneaux dans 20 communes. Il reste à équiper 9 communes. Il s'agit donc de renouveler 4 à 5 panneaux usagés par commune à leurs entrées.

Il s'agit de panneaux type E33b « Commune du Parc naturel régional Oise-Pays de France », dos ouvert profilé, fixations et poteaux acier galvanisé. Ces panneaux suivent la nomenclature du Code de la route, les panneaux sont sur fond marron, avec un lettrage et un listel blanc comportant le nom du Parc naturel régional Oise - Pays de France en lettres majuscules, précédé du logo du Parc sur un carré à fond blanc.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : Entreprise Signature

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 20 702 €

Coût total HT : 17 252 €

Assiette subventionnable : 17 252 € HT

Plan de financement :

CR IDF	8 626 €	50 %
CD 60	8 626 €	50 %
TOTAL HT	17 252 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Travaux à la Maison du Parc – 2025 - F141

Localisation :

Concerne la Maison du Parc

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Cette opération concerne les moyens de mise en œuvre de l'ensemble des mesures de la Charte.

Justification par rapport à l'objectif :

Le projet fait suite à une précédente tranche de travaux réalisée à la Maison du Parc, localisée à Orry la Ville. Ces travaux avaient consisté au remplacement de certaines baies anciennes du rez-de-chaussée par des fenêtres et porte-fenêtres à double vitrage.

Au regard des exigences en matière d'économie d'énergie, dans un devoir d'accueil du public à la Maison du Parc et de confort pour les agents qui y travaillent, il est indispensable de poursuivre le remplacement des anciennes menuiseries.

Aussi, il est proposé une nouvelle tranche de travaux concernant le changement de baies.

Nature et contenu du projet :

Le projet consiste à remplacer les baies de la bibliothèque et de la salle d'exposition par des menuiseries à double vitrage respectant toutes les caractéristiques patrimoniales des anciennes baies (matériaux, profils, dessin,...). Les volets qui sont en très mauvais état et dont certains ne ferment plus seront aussi remplacés.

Par ailleurs, il est également proposé de remplacer la porte de service, servant de sortie de secours, car son état sanitaire est très préoccupant et le système de secours n'est plus fiable.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Entreprise privée

Date de commencement de l'opération : juin 2025

Durée des travaux : 3 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 113 931 €

Coût total HT : 94 942 €

Assiette subventionnable 94 942 € HT

Plan de financement :

CR HDF	35 000 €	36,9 %
CR IDF	40 000 €	42,1%
CD 60	19 942 €	21,0 %
TOTAL HT	94 942 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Equipement du Parc – 2025 – F142

Localisation :

Concerne uniquement l'équipement de l'équipe du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Concerne l'activité et l'équipement du Syndicat Mixte

Justification par rapport à l'objectif :

L'équipement du Parc doit se renouveler au fil du temps avec le remplacement régulier des postes les plus vétustes « au fil de l'eau ».

Nature et contenu du projet :

Chaque chargé de mission dispose d'un ordinateur portable pour travailler, c'est bien évidemment un outil indispensable dont le bon fonctionnement est primordial. Les ordinateurs les plus anciens datent de 2018 et vont atteindre un âge critique qui laisse supposer la nécessité d'en changer un certain nombre à partir de 2025.

Il est donc proposé de prévoir l'acquisition de 5 ordinateurs portables pour remplacer du matériel qui le nécessite.

Par ailleurs, est budgété sur cette fiche d'équipement le mobilier en bois local qui sera fabriqué suite au concours (cf. fiche F 133).

Une première estimation du coût de chaque mobilier a été réalisée. Une enveloppe de 7 300 € semble nécessaire pour les prototypes.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : ARANET et menuisier

Date de commencement de l'opération : avril 2025

Durée de l'action : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 20 796 €

Coût total HT : 17 330 €

Assiette subventionnable : 17 330 € HT

Plan de financement :

CR IDF	17 330 €	100 %
TOTAL HT	17 330 €	100 %

REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN
POUR LES TRAVAUX DE RECHERCHE –
ACTIONS CONCERNANT LA FORET DE
CHANTILLY

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : REPONSE A UN NOUVEL APPEL A PROJET EUROPEEN POUR LA SUITE DU PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA FORET DE CHANTILLY

I - L'appel à projet

L'Union européenne soutient le développement rural dans les Etats-membres avec le FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural). Le FEADER cofinance ainsi des politiques de développement agricole et rural nationales inscrites dans les Programmes de Développement Rural.

En tant qu'autorité de gestion du FEADER, la Région Hauts-de-France conduit l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du programme de développement rural (PDR) Picardie.

L'appel à projets lancé par la Région Hauts-de-France porte sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI).

Un groupe opérationnel (GO) est un collectif d'acteurs d'horizons différents, mis en place à l'échelle locale et qui se constitue sur la base d'un besoin ou d'une problématique exprimé par les agriculteurs, les forestiers et/ou les acteurs de la chaîne alimentaire. Le groupe élabore un projet dans le but de trouver des solutions innovantes à ce besoin.

L'incitation aux échanges et aux interactions entre acteurs est un des enjeux forts affichés par la Stratégie Régionale Agricole dans le domaine de l'innovation. En effet, la coopération, notamment entre acteurs économiques et de la recherche-innovation, permet de favoriser l'émergence de solutions innovantes, dans tous les champs, renforçant, par ce biais, la triple performance et des exploitations agricoles et sylvicoles.

La Région avait lancé un premier appel à projet pour la période 2022/2024 auquel le PNR avait répondu avec l'INRAe, l'Institut de France et l'ONF. Ce groupement avait été sélectionné par la Région.

Les financements du FEADER ont permis :

1. Des recherches menées par l'INRAE – Nancy visant à :
 - Dater et quantifier les sécheresses passées (à partir de 1959 avec une spatialisation intra-massif) par modélisation de bilan hydrique à partir des données climatiques de Météo France et des caractéristiques des sols ;
 - Etudier les trajectoires de croissance des arbres sains et dépérissants, avant et après les attaques de hanneton, afin d'identifier et d'analyser les accidents de croissance liées aux sécheresses et aux hannetons et la résilience de la croissance à ces accidents ;
 - Déterminer si des génotypes plus résistants ou moins attractifs sont déjà présents dans la population et si les défoliations à répétition prédisposent les arbres aux dépérissements.
2. Un travail de prospective et la conduite d'ateliers participatifs pour imaginer la forêt de demain. 5 ateliers se sont tenus rassemblant une 40° d'usagers de la forêt (forestiers, France Galop, associations, bénévoles, chasseurs, pratiquants de sport de pleine nature, guides

nature ...). Ces réflexions vont alimenter la feuille de route 20230 de l'Institut de France sur le Domaine de Chantilly.

3. Un travail sur la structuration des données et la recherche d'une interopérabilité avec les outils existants (outils de l'ONF). L'interopérabilité entre les outils de l'ONF et les données existantes n'a pas pu être mise en œuvre.
4. Un chargé de mission pour coordonner l'ensemble du programme de recherche

La Région lance un deuxième appel à projet dans la continuité du premier. Il est proposé de répondre à ce deuxième appel à projet. Une enveloppe de 300 000 € serait potentiellement disponible.

2- Le projet proposé

La première phase de ce programme de recherche a permis d'acquérir des données uniques en France, notamment grâce à un collectif local de bénévoles très actif. Ces données permettent à présent :

- de contribuer à une gestion durable de l'ensemble de la forêt de Chantilly (zoner l'action),
- d'innover dans les pratiques (Sylviculture Mélangée à Couvert Continu) prenant en compte d'une part, les connaissances des acteurs de la gestion (Domaine de Chantilly, ONF) et, d'autre part, celles acquises par les scientifiques.

La deuxième phase du programme de recherche (2025-2027) a pour objectif de passer à une phase plus opérationnelle, de permettre de suivre l'évolution de la forêt et de partager les connaissances pour prendre les décisions de gestion requises. Il est notamment question de développer des outils numériques de gestion forestière sur la base des données de terrain collectées durant la première phase du programme de recherche.

Il s'agit :

- de doter l'Institut de France des outils permettant de connecter les informations entre elles (données du PNR Oise Pays de France, données de gestion, capteurs en forêt, télédétection, données de la recherche), en permettant leur visualisation sur tablette et leur mise à jour automatisée dans les bases de données ;
- de mettre en place la chaîne permettant d'interconnecter les flux d'informations sur des tablettes de terrain (déjà acquises, logiciels déjà acquis, développements à faire, compatibles avec la durée du projet) avec comme objectif des outils opérationnels pour les acteurs de la gestion.

Trois actions sont prévues dans le projet :

- Action 1 : Visualisation des cartes existantes, issues de la recherche, sur le site du PNR, pour les mettre à disposition des citoyens ;
- Action 2 : Créer le flux de données permettant au gestionnaire de terrain de bénéficier d'un maximum d'informations lors des opérations sylvicoles (points d'appui pour le renouvellement de la forêt, localisation de la ressource en bois et de son état sanitaire, types et propriétés des sols (carbone, éléments minéraux) ...)
- Action 3 : Créer le flux de données permettant l'exploitation des données de gestion par la recherche pour améliorer/valider les informations disponibles (calages outils proxy-télédétection qui servent en retour à améliorer les outils pour les acteurs de la gestion).

La réponse à l'appel à projet est en cours d'élaboration.

Il est prévu que le Parc naturel régional soit chef de file et qu'il participe au projet en temps passé (assistante ou vacataire pour les aspects administratifs, géomaticien, chargée de communication...).

Je vous propose de soumettre le dossier complet finalisé lors du prochain comité syndical.



MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE
GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU
PATRIMOINE VEGETAL

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

**OBJET : MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET
PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL**

A l'exception des grandes forêts domaniales, ce fonds s'intéresse au patrimoine végétal, arboré ou non, sous toutes ses formes, quel que soit leur intérêt, leur gestionnaire, leur statut, les espèces ou les variétés.

La diversité du patrimoine végétal participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire.

Différentes études ont mis en évidence l'urgence et la nécessité d'accompagner les propriétaires et les gestionnaires des espaces naturels et du patrimoine arboré du Parc. En effet, il apparaît que ces derniers sont le plus souvent démunis face à la gestion de leur patrimoine végétal que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur des plantations et une gestion plus écologique des espaces publics des communes, la restauration du patrimoine arboré et végétal, des interventions ponctuelles, l'expertise ou le renouvellement des arbres.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine végétal des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Ces 3 programmes font appel à des outils communs dont les règles de mise en œuvre peuvent varier en fonction de l'élément végétal visé.

8 dossiers sont proposés par la Commission Aménagement, Urbanisme, Paysage

FOSES – renouvellement de 15 arbres

15 arbres ont été abattus en 2023 et 2024. La ville de Fosses possède un important patrimoine arboré qu'elle tente de maintenir par une politique d'un arbre abattu / un arbre remplacé.

La demande de subventions concerne le renouvellement du patrimoine arboré et les fournitures nécessaires à la plantation.

Les essences choisies sont : 1 charme commun, 1 hêtre pourpre fastigié, 4 cerisiers à grappes, 1 lilas d'Inde, 3 troènes du Japon en arbre, 1 copalme d'Amérique, 1 savonnier, 1 arbre aux mouchoirs.

Les plantations seront réalisées par le service espaces verts de la collectivité.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour les fournitures :

Jardins de la Charmeuse :

- 15 arbres pour un montant de 6 140,00 € HT – 6 760,00 € TTC
- 10 canisses en bambou pour un montant de 189,00 € HT – 226,80 € TTC
- Matériel divers dont tuteurs, terreau pour un montant de 838,78 € HT – 966,34 € TTC

Terradis :

- Amendement pour un montant de 809,00 € HT – 970,80 € TTC
7 976,78 € HT – 8 923,94 € TTC

Le montant total des devis pour la fourniture des arbres et des accessoires de plantation s'élève à **7 976,78 € HT - 8 923,94 € TTC.**

Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 3 988 €.



Fosses – plantations d’arbres

SURVILLIERS – diagnostic phytosanitaire de 5 marronniers et 4 châtaigniers dans le parc de la mairie

La commune de Survilliers dispose d’un important patrimoine arboré au sein de son parc de la mairie. Accueillant du public, elle souhaiterait connaître l’état de 9 de ces arbres se trouvant autour de la pelouse centrale. Un marronnier est déjà tombé en 2023 sur un bâtiment proche, causant des dégâts sur celui-ci.

Des charpentières arrachées, des branches ou troncs creux par endroit, des descentes de cimes indiquent un dépérissement plus ou moins avancé de certains de ces sujets.

La commune présente le devis de Dominique Feuillas phyto-écologue d’un montant de **2000 €** (TVA non applicable).

Le montant de l’aide sollicitée (80%) est de 1600 €.



Parc de la mairie de Survilliers

BETHEMONT-LA-FORET – fleurissement

Suite à des travaux de voirie réalisés par le département, la commune de Béthemont-la-Forêt souhaite fleurir les bas-côtés au carrefour de la rue des Petits Pavés et de la rue de la Vieille France, en face du lave-sabots, sur une surface de 30m².

Elle présente le devis de l'entreprise Les Jardins de la Charmeuse pour les fournitures et travaux de plantation comprenant :

- 6 arbustes
- 79 plantes vivaces
- du paillage (BRF) et terreau

d'un montant de **2 112,45 € HT – 2 445,70 € TTC.**

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 690 €.



Béthemont-la-Forêt

MONTLOGNON – site de la fontaine Sainte-Geneviève - expertise phytosanitaire d'un marronnier – remplacement d'un ou deux marronniers

Ce micro-lieu emblématique de Montlognon, le long de la route de Chaalis, est composé de la fontaine Sainte-Geneviève et d'un calvaire. 2 marronniers séculaires et une charmille les encadrent depuis de nombreuses années. L'un des marronniers a été abattu le 14 mars 2023, le 2^{ème} est dans un état moyen (branches creuses, charpentières arrachées, déséquilibre de la silhouette). Afin de sécuriser ce lieu en bord de route et fréquenté par des promeneurs, la commune souhaite connaître l'état du marronnier restant.

Par ailleurs, elle souhaite remplacer le premier marronnier déjà abattu, ce qui nécessite auparavant l'enlèvement de la vieille souche. Afin d'éviter la déstabilisation du calvaire, un rognage de la souche sera effectué. La plantation d'un érable champêtre sera décalée par rapport à la souche actuelle.

En fonction du résultat de l'expertise, le deuxième marronnier serait peut-être abattu et remplacé par un érable champêtre, essence locale adaptée au contexte rural (en option). Le choix est également motivé par l'ampleur moins importante que celle d'un marronnier.

La commune présente

- le devis de Silvavenir expert en foresterie urbaine d'un montant de 939 € HT – 1 126,80 € TTC

- le devis de Valois Paysage pour les travaux paysagers d'un montant de 7 000 € HT – 8 400 € TTC comprenant pour 2 250 € HT :

- le rognage de la souche, l'évacuation des copeaux et la mise en place de terre végétale
- la plantation d'un Erable champêtre (16/18) avec fosse, amendement et tuteurage.

En option, suite aux conclusions de l'expert forestier :

- l'abattage du deuxième marronnier, le rognage de la souche et la plantation d'un érable champêtre pour un montant de 4 750 € HT.

Le montant total des devis pour l'expertise et les travaux paysagers s'élève à **7 939 € HT - 9 526,80 € TTC**.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 6 351 €.



Montlognon – route de Chaalis

CREIL – plantation d'arbres fruitiers dans deux parcs

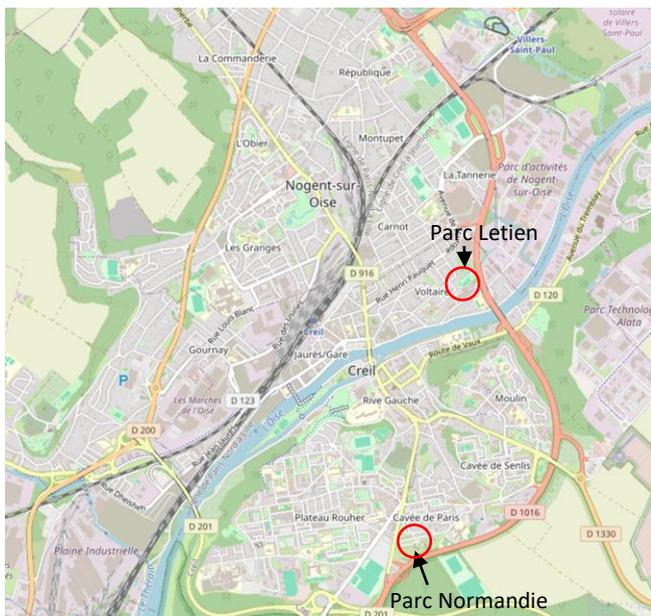
La ville de Creil souhaite mettre en place un verger des naissances dans chaque quartier. Un arbre fruitier représentant les naissances de chaque mois de l'année sera planté dans 2 parcs : le parc de Normandie en novembre et le parc Letien début 2025. Des chantiers participatifs de plantations seront organisés avec le PNR et Sylvain Drocourt.

La commune présente les devis des entreprises suivantes :

- Pépinières CHATELAIN : 24 arbres fruitiers pour un montant de 2 243,60 € HT – 2 397,45 € TTC
- GUILLEBERT : 20 colliers pour un montant de 61,30 € HT – 73,56 € TTC
- NATURECO : 5m3 de compost pour un montant de 140,00 € HT – 154,00 € TTC
- CASTORAMA : 25ml grillage pour un montant de 41,58 € HT – 49,90 € TTC
- SOUFFLET VERT : 24 piquets pour un montant de 83,76 € HT – 100,51 € TTC

Le montant total des devis pour la fourniture des arbres et des accessoires de plantation s'élève à **2 570,24 € HT – 2 848,98 € TTC**.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 056 €.



Creil – plantation de 2 vergers

LUZARCHES – fourniture d’un arbre fruitier

La commune de Luzarches souhaite remplacer un arbre dans le verger conservatoire de Rocquemont. Celui-ci sera planté par Sylvain Drocourt lors de l’animation de taille des arbres fruitiers le 8 décembre prochain.

Elle présente le devis des pépinières Châtelain pour la fourniture d’un pommier à racines nues (force 12/14) d’un montant de **134,50€ HT** – 150,45 € TTC

Le montant de l’aide sollicitée (80%) est de 108 €.



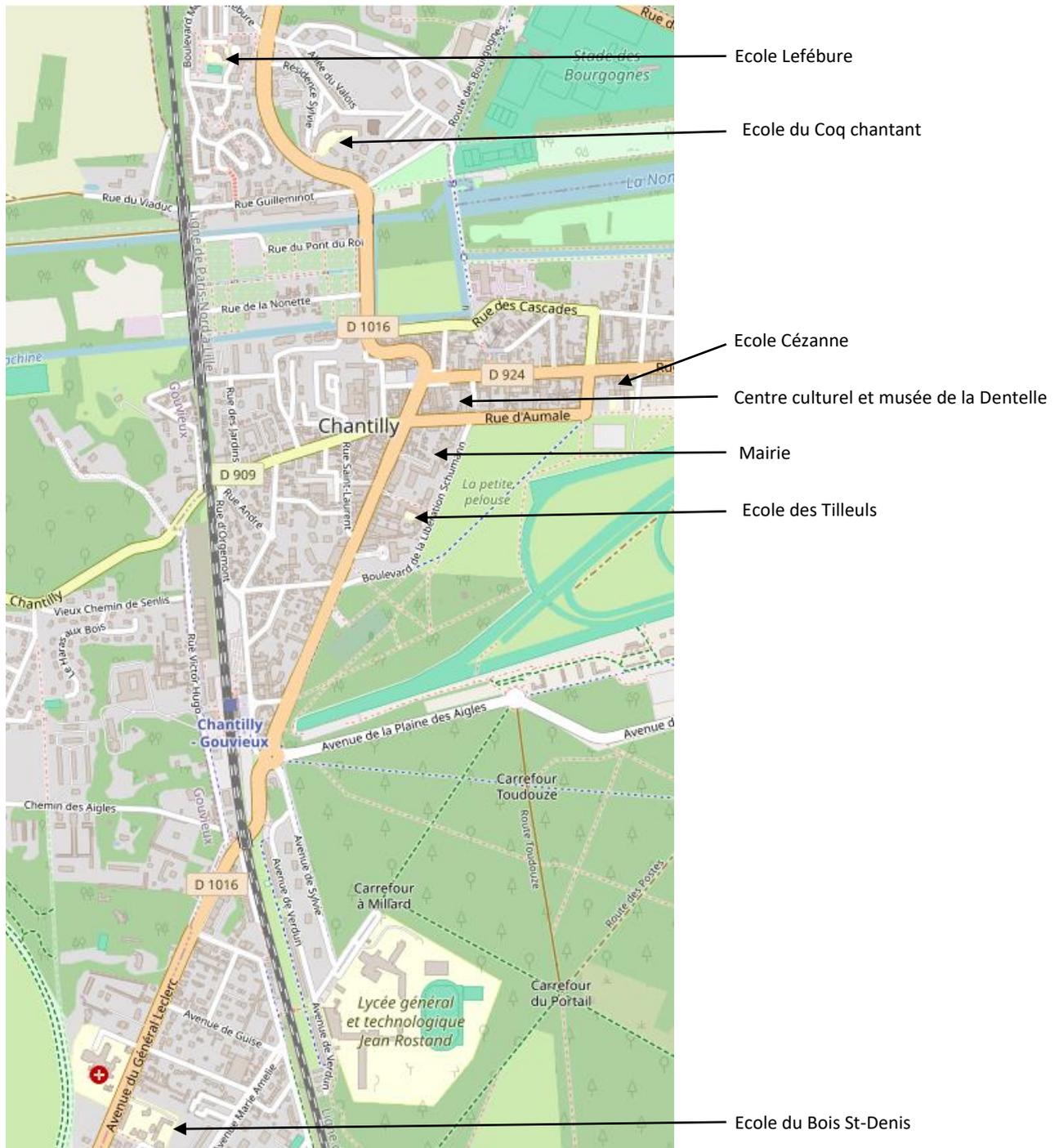
Vallon de Rocquemont

CHANTILLY – expertise sur 180 arbres

La commune de Chantilly souhaite faire expertiser ses arbres d’ornements dans plusieurs lieux. A terme 552 arbres devront être expertisés. En raison de contraintes budgétaires cela se fera sur plusieurs années. La demande porte sur une première tranche de 180 arbres sur les sites suivants : école Paul Cézanne, école Lefébure et ses abords, école du Coq chantant, école des Tilleuls, groupe scolaire du Bois St-Denis, mairie, centre culturel.

La commune de Chantilly présente le devis de l'entreprise ONF Vegetis d'un montant de **2 910 € HT** – 3 492 € TTC

Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 1455 €.



RARAY - plantation d'arbustes dans le village

La commune de Raray souhaite embellir son village en replantant des arbustes, dans différents endroits, rue Jean Cocteau et face à la mairie rue Nicolas de Lancy.

Elle présente le devis de l'entreprise Jardin Décor pour la fourniture et les travaux de plantation :

- La fourniture de 44 arbustes pour 553,57 € HT : 15 *Carpinus betulus* (charmes), 1 *Abelia grandiflora*, 1 *Nandina domestica* (bambou sacré), 2 *Prunus lusitanica* (laurier du Portugal), 15 *Lavandula angustifolia*

'Dwarf blue' (lavandes), 5 Pittosporum variegatum, 4 Choisya ternata 'Aztec pearl' (oranger du Mexique), 1 Taxus baccata boule (if).

- Les travaux de préparation du sol, la fourniture et l'incorporation de fertilisant, les plantations, l'arrachage d'une haie, l'apport de terre, la fourniture et mise en place du paillage pour 1 196,47 € HT.

Le montant total pour les fournitures et travaux de plantation s'élève à **1 750,03 € HT** – 2 042,88 € TTC.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 400 €.



Il vous est proposé de valider les demandes présentées ci-dessus, de mobiliser le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets et de m'autoriser à signer les conventions avec les communes.

MOBILISATION DU FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT » POUR UNE ETUDE
D'AMENAGEMENT DU SITE DES 3
CHATEAUX A COYE-LA-FORET

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

**OBJET : MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR UNE
ETUDE D'AMENAGEMENT DU SITE DES TROIS CHATEAUX A COYE-LA-FORET**

Le Domaine des trois Châteaux, situé à Coye-la-Forêt, est un vaste domaine de 27,7 ha qui, sur 250 mètres de large et 1040 mètres de long, borde la route de Lamorlaye, en vis-à-vis des espaces hippiques. Le site est entouré par la forêt à l'ouest et au sud et est en limite du quartier pavillonnaire de la résidence de la forêt à l'est.

Le site est en pente vers la Thève avec un dénivelé allant jusqu'à 20 mètres.

Boisé en quasi-totalité, le site accueille des bâtiments disséminés sur l'ensemble de l'unité foncière. Les bâtiments les plus importants, les trois châteaux de la fin du XIXème siècle – début XXème (Forest Lodge, L'Hermitage, Les Tilles) et le pavillon des Jockeys, se trouvent au centre de clairières. Les photos anciennes montrent que la forêt a peu à peu colonisé les aménagements des parcs à l'anglaise qui avaient été réalisés lors de la construction des châteaux entre 1897 et 1905.

Les boisements qui occupent presque la totalité du Domaine (19ha) sont très prégnants et dans la continuité de la forêt de Chantilly.

Les enjeux réglementaires du site ou en limite du site sont les suivants : ZNIEFF, site classé, Natura 2000, « grand domaine » au Plan de référence de la Charte du PNR.

La ville de Paris est propriétaire de ce site qu'elle est sur le point de vendre à l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise) pour le compte de la commune.

La commune a le projet de développer la programmation suivante qui devra être précisée sur l'ensemble des bâtiments du site : habitat intergénérationnel et inclusif, Institut médico-éducatif, Maison des femmes, activité hôtelière de tourisme vert et de bien-être, espaces entrepreneurs, locaux associatifs, logements en nombre limité...

Pour cela une révision du PLU est nécessaire et a été prescrite par une délibération en Conseil municipal le 9 février 2024. Les parcelles sont en zone N au PLU en vigueur.

Les premiers diagnostics écologiques effectués permettent d'établir que les enjeux écologiques du site sont localement assez forts à forts.

Compte tenu de l'importance des enjeux identifiés sur le plan écologique, des enjeux de préservation du patrimoine architectural et paysager et des enjeux en terme de développement envisagé sur ce site en entrée de ville, le Parc naturel régional a proposé à la commune de mener une étude paysagère, urbaine et environnementale afin de déterminer des orientations permettant de concilier développement et préservation.

Perspectives et enjeux

L'ampleur du site soit 27,7 ha et les surfaces à construire prévues à ce stade, environ 15000 m² sur deux niveaux + combles (soit au maximum 0.6 ha au sol), permettent d'imaginer que des solutions de positionnement des bâtis doivent pouvoir être proposées en répondant aux trois enjeux étroitement liés suivants :

- Construire des bâtiments adaptés sur le plan du fonctionnement par rapport aux différents châteaux ou annexes auxquels ils seront rattachés et à des coûts raisonnables,
- Préserver les éléments de la biodiversité considérés comme majeurs et assurer leur pérennité par la détermination de modes de gestion adaptés,
- Assurer la mise en valeur paysagère des bâtiments existants et à construire au sein des entités foncières qui seront créées.

Les préconisations de la présente étude seront ensuite traduites sous la forme d'une OAP dans le PLU.

Contenu de la mission

Le diagnostic doit permettre :

- d'identifier les contraintes techniques (servitudes, réseaux ...),
- de préciser les éléments de programme à construire, les accès, les stationnements nécessaires,
- d'identifier les différentes entités foncières qui résulteront des cessions foncières envisagées aux différents porteurs de projet,
- de déterminer les grands enjeux paysagers,
- de préciser les enjeux écologiques et leur graduation spatiale en terme d'intérêt,
- de lister les modes de gestion qui sont envisagés et ceux qui n'ont pas été envisagés pour assurer la préservation du paysage et de la biodiversité.

Les scénarios qui seront proposés pour aboutir à une OAP devront répondre aux enjeux suivants :

- le développement de la programmation envisagée,
- La prise en compte des enjeux environnementaux identifiés par le PNR,
- La préservation des qualités architecturales des bâtiments,
- La mise en valeur des grandes entités paysagères qui pourront être identifiées sur la parcelle,
- Les principes paysagers et architecturaux à développer compte tenu de la situation en entrée de ville, des terrains.

La présente étude nécessite des compétences en paysage et stratégie d'aménagement. Le Parc naturel régional met à disposition ses écologues pour les enjeux écologiques et ses architectes pour les enjeux patrimoniaux.

Le bureau d'études fournira un rapport présentant le diagnostic, les scénarios, le scénario retenu et l'OAP.

L'étude démarrera en novembre 2024. Le délai souhaité à compter de la notification est de 3 mois.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France est le maître d'ouvrage de l'étude. La commune participera à 20% du coût de l'étude.

Il est proposé de retenir le cabinet A Ciel Ouvert pour un montant de 23 850 € HT soit 28 620 € TTC.

Je vous propose de valider cette étude et de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.



MOBILISATION DU FONDS POUR
L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS
AGRICOLES OU LIES A L'ACTIVITE
FORESTIERE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : MOBILISATION DU FONDS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES OU LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE

Projet d'extension d'un corps de ferme porté par Yves CHERON à Ver-sur-Launette.

Le projet d'Yves CHERON a été présenté au Parc naturel régional Oise - Pays de France en novembre 2023 et aux membres du comité de pilotage le 7 décembre 2023.

Pour rappel, Monsieur Yves Chéron est un agriculteur-éleveur qui a diversifié son activité en se formant en tant que Paysan-boulangier. Aujourd'hui, il cultive en agriculture biologique du blé (variété d'Ile-de-France) qu'il fait moudre par un moulin extérieur avant de transformer la farine en pain sur son exploitation. Il commercialise principalement sa production en vente directe à la ferme et dans des magasins de producteurs. Il souhaite relocaliser l'intégralité des étapes de transformation sur son exploitation et pour cela, il a besoin de construire un moulin avec un espace de vente dédié.

Une demande d'aide financière a été reçue par mail le 3 septembre 2024.

Le projet se situe sur les parcelles ZL0075 et ZL0053 de la commune de Ver-sur-Launette. Ces parcelles sont concernées par le site classé des 3 forêts.

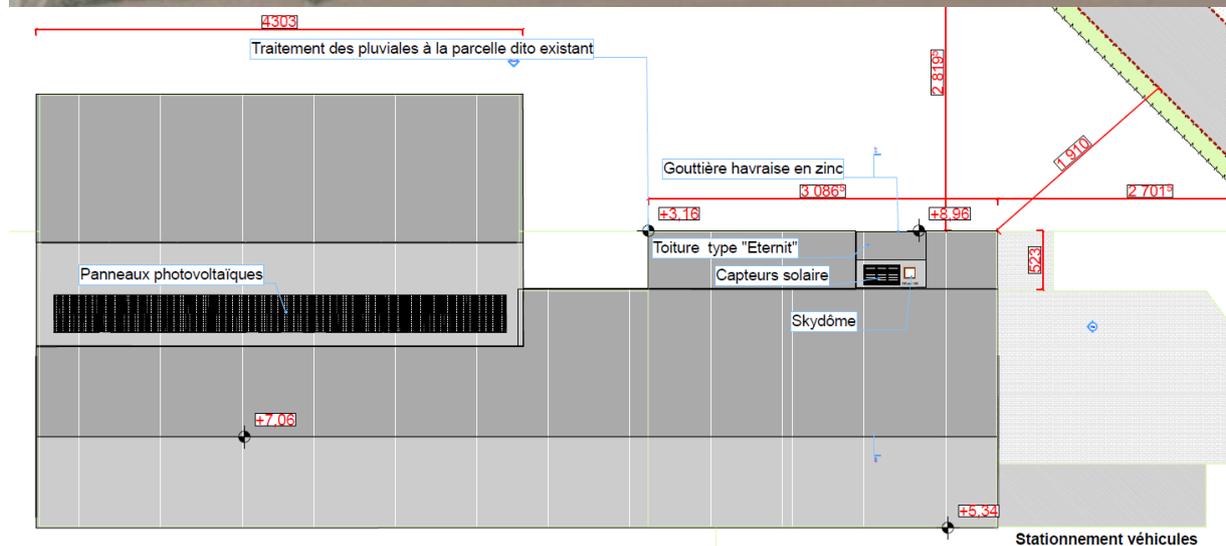


Il est prévu la construction d'une extension de la ferme pour la création d'un moulin composée de 3 espaces distincts :

- Une tour d'environ 9 m de hauteur pour la création du moulin ;
- Un espace administratif avec point de vente ;

- Un apprentis à destination de stockage.

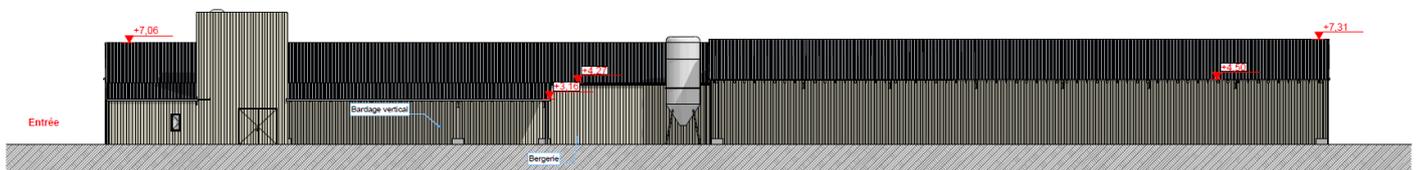
Cette extension reprend le langage architectural du bâtiment existant afin de construire un ensemble harmonieux.

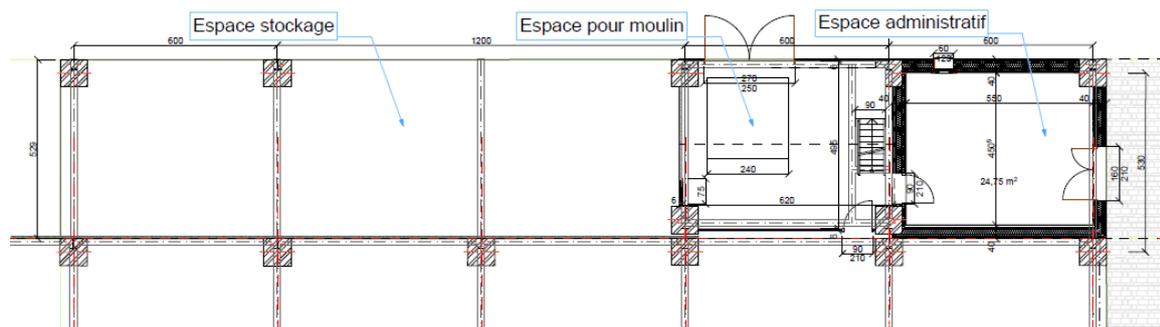


Les dimensions de l'extension sont les suivantes :

- 30,86 m de longueur du 5,23 m de largeur
- Hauteur du moulin : 8,96 m avec toiture fibro-ciment 2 pans et pose de panneaux photovoltaïques ;
- Hauteur de l'espace administratif et de l'espace de stockage : 4,27 m au faitage avec toiture en fibrociment.

Façade Nord





L'aide financière demandée est la suivante :

- Demande d'aide au titre de l'étude architecturale : 2 160 €, correspondant à 80% du montant de l'étude architecturale chiffrée à 2 700 € HT ;
- Demande d'aide au titre du surcoût lié aux matériaux de construction : 9 991 €, correspondant à 80% du montant du surcoût pour le bardage et les menuiseries en bois (par rapport à un revêtement métallique et des menuiseries PVC), estimé à 12 489,11 € HT.

Aucun aménagement des abords n'est prévu et n'a été conseillé étant donné que l'exploitation est déjà bordée de différentes haies et que le projet n'a pas de fort impact sur le paysage.



La Commission Agriculture-Cheval propose au Bureau du Parc naturel régional l'accompagnement du projet de Yves CHERON au travers de l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 151 €.

Je vous propose de valider cette demande, de mobiliser le fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et /ou liés à l'activité forestière et de m'autoriser à signer la convention avec le bénéficiaire.

MOBILISATION DU FONDS FAUNE



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE

Acquisition de matériel de préservation des amphibiens

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a été saisi par l'association Ire'Oise et la commune de Fleurines pour la mise en place de matériel de protection des amphibiens autour de la piscine de Fleurines.

La piscine extérieure de Fleurines constitue un point d'eau attractif pour les amphibiens au moment de la reproduction mais également un piège mortel pour les adultes et les larves au moment de la remise en fonctionnement de la piscine au début de l'été.

Depuis 2020 des opérations de sauvetage ont été régulièrement réalisées et plus récemment une protection temporaire (pose de bâches plastiques sur les clôtures) du site a été mise en place.

Pour la prochaine saison de reproduction, il est envisagé la mise en place d'un dispositif permanent (pose de lattes d'occultation sur les clôtures existantes) pour rendre la piscine inaccessible aux amphibiens.

Le coût acquisition du matériel est de 3 000 €. La mise en place serait réalisée par les agents communaux avec l'aide de bénévoles.

La Commission patrimoine naturel et réseaux écologiques propose de financer l'acquisition du matériel (3 000 €).

Action de conservation de la Chevêche d'Athéna et de la Chouette Effraie

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a été sollicité pour la mise en place d'actions de conservation de la Chevêche d'Athéna, notamment par la pose de nichoirs.

La Chevêche d'Athéna est un rapace nocturne dont les dernières populations sur le territoire du PNR sont dans une situation précaire. Le manque de cavités pour la reproduction est un élément d'explication.

Le remplacement de certains nichoirs, devenus vétustes, installés par des ornithologues en plaine de France ainsi que le renforcement du réseau de nichoirs installés est envisagé.

La Chouette effraie souffre également d'une régression de ses lieux de reproduction (granges, clochers d'église...). La pose de nichoirs permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de reproduction sur des sites de présence de l'espèce.

Le Parc propose d'acheter 10 nichoirs (de différents modèles) pour Chevêche d'Athéna et 3 nichoirs pour Chouette effraie.

Ces nichoirs seraient installés avec les associations (LPO, Picardie Nature) assurant un suivi de l'espèce.

La Commission patrimoine naturel et réseaux écologiques propose de réaliser l'acquisition de nichoirs pour ces 2 espèces pour un coût de 1700 €.

Je vous propose de valider ces propositions et de mobiliser le Fonds en faveur de la faune sauvage pour financer ces projets.

CANDIDATURE A L'ANIMATION DU DOCOB
DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE L'OISE
AUTOUR DE CREIL»

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : CANDIDATURE POUR L'ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

L'objectif du réseau Natura 2000 est d'assurer la protection d'espèces menacées en Europe et la conservation des habitats.

La Zone Spéciale de Conservation « Coteaux de l'Oise autour de Creil » est un site Natura 2000 péri-urbain d'une surface de 102 ha. Il s'étend majoritairement sur la commune de Saint Maximin (75% du site) et secondairement Creil et Verneuil-en-Halatte.

Les intérêts majeurs du site s'expliquent par la présence :

- de pelouses calcicoles à affinité montagnarde.
- de fourrés de Buis spontanés à affinité méridionale.
- de sites d'hibernation d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire.
- d'un corridor très important pour les habitats des coteaux calcaires.

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France (mission confiée par les collectivités en 2009) et validé lors du Comité de pilotage (présidé par M. Macudzinski, maire de Saint-Maximin) qui s'est tenu le 2 octobre 2013.

Lors de ce COPIL, le Parc a été désigné, pour 3 ans, structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB. Cette mission d'animation a été renouvelée en 2017 puis en 2021. La mission d'animation est sous le contrôle du COPIL.

L'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Cette animation est prise en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

La désignation du Président du Copil et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Je vous propose de soumettre au prochain comité syndical la candidature du Parc à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE DES PRODUCTEURS



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE France**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : OUVERTURE D'UNE REGIE DE RECETTES « BOUTIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE »

Suite à l'étude de faisabilité d'un point de vente collectif de produits de la marque Producteurs Oise - Pays de France et en concertation avec les producteurs, il a été convenu de valoriser les producteurs du territoire à la Maison du Parc, située à Orry-la-Ville, avec la mise en place d'une boutique vitrine.

La mise en place de la boutique a été étudiée en interne par la chargée de mission agriculture et le service administratif en lien avec le comptable public assignataire de Senlis, notamment sur les aspects administratifs : mise en place d'une régie dédiée, désignation du régisseur et des mandataires, gestion des stocks, etc.

Principe de la boutique de la Maison du Parc

La boutique vitrine sera installée au niveau du hall d'entrée à l'accueil et les ventes seront gérées principalement par les agents d'accueil.

Il est prévu que la boutique puisse proposer 3 types de produits :

- Des produits alimentaires locaux achetés auprès des Producteurs de la marque ;
- Des produits culturels tels que des livres, des cartes, etc. ;
- Divers objets publicitaires sur la thématique du Parc.

Dans un premier temps, seuls les produits alimentaires locaux sont concernés. La boutique proposera uniquement des produits alimentaires locaux en épicerie sèche afin de faciliter leur gestion et leur stockage à la Maison du Parc : confitures, pots de miel, jus de fruits, bières, rillettes, soupes, conserves, tisanes, savons, aromates, vinaigres, etc.

Une sélection sera réalisée afin de proposer une gamme diversifiée et riche aux visiteurs de la Maison du Parc.

La gestion de la boutique, à savoir le stock, les commandes des produits et la comptabilité sera gérée par les agents d'accueil en lien avec la chargée de mission agriculture.

Mise en place de la boutique

Création d'une régie

Il a été choisi de privilégier l'achat-revente, avec la mise en place d'une régie de recette.

La création d'une régie nécessite de désigner un régisseur et un mandataire suppléant qui seront responsables de la régie ainsi que deux mandataires qui pourront encaisser les ventes. Il est convenu que la chargée de mission agriculture soit le régisseur de la régie. Les mandataires doivent être encore désignés.

Sélection et fixation des prix

La sélection des produits alimentaires locaux sera réalisée en interne et sera soumise au bureau syndical pour validation.

L'achat des produits sera réalisé via le budget annexe du Parc naturel régional Oise - Pays de France sous la procédure habituelle : devis, bon de commande, facture et paiement par mandat administratif.

La revente à perte est une pratique commerciale interdite, il n'est donc pas autorisé de revendre un produit en l'état au-dessous de son prix d'achat effectif. De plus, en février 2019, pour défendre le revenu agricole, la loi EGalim a relevé le seuil de revente à perte avec une marge minimale de 10% sur les produits alimentaires.

Les tarifs de vente de la boutique de la maison du Parc seront fixés de la manière suivante : prix d'achat des produits (livraison comprise) + marge de 10%. La tarification fait l'objet d'un arrêté de fixation des tarifs généraux.

Une remise de 30% pourra être appliquée au tarif de vente pour tout produit endommagé ou produit dont la date limite de consommation (DLC) ou date de limite d'utilisation optimale (DLUO) va être dépassée ou est dépassée.

Encaissement des ventes

Les recettes sont encaissées selon 2 modes de recouvrement : numéraire et carte bancaire.

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France devra donc s'équiper d'un terminal de paiement (TPE) reconnu par la DGFIC.

La marge de 10% appliquée au prix d'achat effectif des produits permettront de prendre en charge les frais du TPE (frais de transaction de 1,75% et éventuel abonnement).

Frais initiaux pour la mise en place de la boutique

La mise en place de la boutique va engendrer des frais pour l'équipement administratif et informatique de la boutique. Les frais de mise en place qui sont à prévoir sont d'environ 2 500 €.

Les frais de mise en place comprennent l'achat de :

- Une tablette/ordinateur dédiée à la gestion administrative des stocks, des ventes, etc.
- Une caisse pour les encaissements numéraires et les tickets de carte bleue à conserver ;
- Un boîtier pour paiement par carte bancaire (avec recharge de bobine de papier).
- Un coffre-fort dédié à la régie de la boutique.

Il est prévu que la boutique soit opérationnelle au printemps 2025.

Je vous propose de soumettre ce projet au prochain Comité syndical.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'ANIMATION DU PROGRAMME LEADER
2023/2024



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL
REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME
LEADER POUR LES ANNEES 2023 ET 2024**

La convention fondatrice du programme LEADER 2023-2027 permettant de mettre en œuvre un programme LEADER au sein du Parc, a été signée le 16 mai 2024. La Région Hauts-de-France nous a accordé, à ce titre, une enveloppe financière de 1 172 965.79 € pour la période 2023-2027.

Pour assurer les missions d'animation et le fonctionnement du programme, le Parc s'est engagé à travers la convention, à affecter des moyens humains équivalents à 1,5 ETP minimum. Les dépenses afférentes sont finançables par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) à hauteur de 80 %, les 20 % restants étant à la charge du Parc.

Cette première demande de subvention vise à couvrir les dépenses effectuées durant la période 2023/2024. Il s'agit notamment des coûts salariaux de l'animatrice/teur, de la gestionnaire à mi-temps, ainsi qu'un ensemble de frais de fonctionnement (réception, communication, équipement...).

À noter que le Parc a été retenu pour porter un programme LEADER par une délibération de la Région Haut-de-France en date du 13 avril 2023. Par conséquent, une partie des frais salariaux de l'animateur LEADER sont reconnus comme inéligibles du 1^{er} janvier 2023 au 13 avril 2023.

Le plan de financement prévisionnel pour ces deux années est le suivant :

DEPENSES H.T.		FINANCEMENT	
Frais de personnel	69 408.54 €	FEADER (80 %)	61 222.50 €
Adhésion à LEADER France	750.00 €	Autofinancement PNR Oise - Pays de France (20 %)	15 305.63 €
Communication sur le programme	594.00 €		
Matériel informatique et téléphone	2 002.81 €		
Frais de déplacement	800.00 €		
Frais de réception	1 083.14 €		
Frais d'évènements	1 889.64 €		
TOTAL :	76 528.13€	TOTAL :	76 528.13€

Je vous propose donc :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;**
- **De m'autoriser à apporter toute modification nécessaire au plan de financement prévisionnel ;**
- **De m'autoriser à solliciter des subventions pour financer l'animation du programme LEADER, notamment de l'Union européenne via le FEADER ;**
- **De m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération et à la constitution du dossier de demande de subvention.**



RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DU
PNR POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES
AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET
CLIMATIQUES (MAEC)

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : RENOUELEMENT DES PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES (PAEC)

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performances économiques et environnementales ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Cet outil clé pour la mise en œuvre de projets agroécologiques est intégré dans la Politique Agricole Commune (PAC). Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de la PAC 2014-2020, le Parc s'est engagé en tant qu'opérateur pour la mise en place de MAEC sur 3 territoires de l'Oise sur 10 804 ha (dont 3 544 ha de Surface Agricole Utile) :

- Champs Captants de Boran-Précy-sur-Oise
- Prairies humides de la Thève
- Prairies humides de la Thève – Extension

Le 28 septembre 2022, le Parc naturel régional Oise - Pays de France avait répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Candidatures PAEC » publié en juin 2022 afin de poursuivre les actions menées et avait ouvert 2 territoires permettant la mise en place et la conduite de MAEC sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France durant la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) 2023-2027 :

- I PAEC enjeu eau regroupant : les champs captants Boran-Précy-sur-Oise, le bassin d'alimentation de captage d'Auger-Saint-Vincent et le bassin d'alimentation de captage de Montlognon ;
- I PAEC enjeu biodiversité regroupant : les prairies humides de la Thève et les prairies humides de la Thève – Extension.

Après deux campagnes MAEC, il est demandé aux opérateurs de répondre à un Appel à Projet pour renouveler les PAEC déjà en place. Ce nouveau dossier va permettre aux services instructeurs d'anticiper les budgets alloués aux MAEC et de mettre en place des enveloppes au vu des objectifs de contractualisation de chaque PAEC.

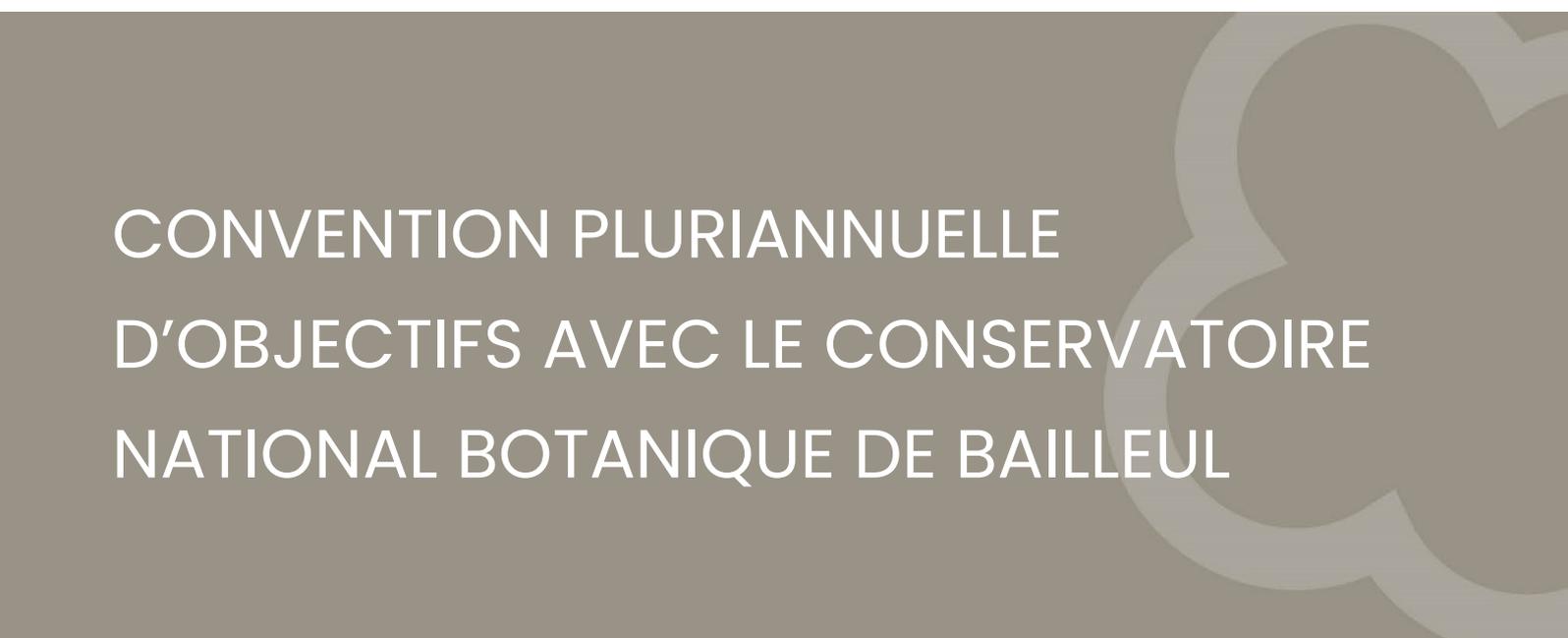
Le Parc naturel régional Oise - Pays de France propose de renouveler les 2 PAEC de son territoire pour l'année 2025-2026 qui seront animés principalement par la Chambre d'Agriculture de l'Oise, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et l'ensemble des partenaires techniques en place (SISN, SITRARIVE, SAGEBA,...).

Les coûts d'animation, estimés à moins de 5 000 €, comprennent notamment la réalisation de diagnostics agroécologiques, la réalisation et la gestion des formations et le suivi des contractualisations. Ils seront pris en charge par le fonds « Expertises environnementales » du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Je vous propose donc :

- **de m'autoriser à déposer le dossier du Parc naturel régional Oise - Pays de France pour le renouvellement des PAEC dans le cadre de l'appel à projet « PAEC 2025 » ;**
- **de m'autoriser à signer tout document nécessaire (convention partenariale, dossier candidature, demande de financement,...) à la mise en œuvre de l'opération**

présentée et à la constitution des demandes de financement en réponse à l'appel à projet.



CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS AVEC LE CONSERVATOIRE
NATIONAL BOTANIQUE DE BAILLEUL

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL

Dans le cadre de sa politique de gestion des espaces naturels, le Parc naturel régional a signé en 2006 avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul une convention-cadre de partenariat, renouvelée en 2011 puis en 2015, définissant les objectifs et les modalités de leurs actions communes sur le territoire du Parc.

Depuis 2006, le Parc naturel régional et le Conservatoire botanique collaborent, notamment, au travers de différentes actions financées dans le cadre des programmes d'actions du Parc : inventaires floristiques, conservation de la flore, réseau landes, forêt de Chantilly...

Ces dernières années, le Parc naturel régional et le Conservatoire botanique mettent en œuvre des actions de conservation de la flore menacée du territoire du Parc naturel régional et contribue au programme de recherche-action pour la forêt du Domaine de Chantilly. Ces interventions coûtent aux alentours de 60 000 € et portent sur des actions précises identifiées pour l'année.

Il est proposé de sécuriser le partenariat d'un point de vue administratif et juridique par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans. Cette convention identifie des objectifs et un programme d'actions pluriannuel donnant lieu à un financement du Parc mais précisés et mis en œuvre dans le cadre d'une convention annuelle, en fonction des programmes d'actions votés par les partenaires.

Je vous propose de valider la convention pluriannuelle d'objectifs ci-après de m'autoriser à la signer.

Entre

le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

et

le Conservatoire Botanique National de Bailleul

Le PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE, ci-après dénommé le Parc, domicilié, 48 rue d'Hérivaux, 60560 ORRY-LA-VILLE, représenté par son Président, Monsieur Patrice Marchand ; dûment habilité à signer la présente par une décision du Bureau syndical du 5 novembre 2024.

ci-après dénommé « le Parc »

Et

LE CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE / CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL, domicilié Hameau de Haendries, 59 270 BAILLEUL, représenté par sa Présidente, Madame Pascale PAVY.

ci-après dénommé « le CBN de Bailleul »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Acteurs incontournables en matière de protection de l'environnement en Picardie et notamment dans l'Oise, le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et le CBN de Bailleul collaborent en déclinaison d'une convention cadre de partenariat définissant les objectifs et les modalités de leurs actions communes présentes et à venir. Ce partenariat s'inscrit dans un esprit de complémentarité de moyens et de compétences et renforce, encadre et formalise des activités que les acteurs mènent ensemble depuis plusieurs années. Cette convention-cadre permet de mutualiser les savoir-faire et d'harmoniser les méthodes de travail pour le bénéfice du patrimoine naturel du Parc.

La présente convention pluriannuelle d'objectifs entre dans le cadre d'un partenariat entre le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et le CBN de Bailleul dans les domaines du patrimoine naturel, particulièrement la flore et les végétations, et de l'éducation au patrimoine, à l'environnement et au développement durable.

Missions respectives de chaque partenaire :

Les missions du PNR Oise – Pays de France

Le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France a été créé par décret du Premier Ministre le 13 janvier 2004 et renouvelé en janvier 2021. Il est constitué d'un territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche regroupant 45 communes dans le département de l'Oise (60) et 25 communes dans celui du Val d'Oise (95), pour une superficie d'environ 70 000 ha.

Conformément à la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et son décret d'application du 1^{er} septembre 1994, le Parc naturel régional Oise-Pays de France a pour missions :

- de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation, la sensibilisation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le Parc est géré par un syndicat mixte. Ce dernier met en œuvre la charte du Parc qui fixe les orientations de protection, de gestion, de mise en valeur et de développement du territoire classé et détermine notamment les engagements des collectivités pour parvenir aux objectifs fixés.

Les objectifs de la charte révisée sont de :

- préserver et favoriser la biodiversité ;
- préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels ;
- garantir un aménagement du territoire maîtrisé ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement ;
- faire du paysage un bien commun ;
- accompagner le développement des activités rurales ;
- préserver et gérer durablement les ressources naturelles ;
- faire du Parc naturel régional Oise Pays de France un territoire de « mieux-être » ;
- promouvoir une économie écologiquement et socialement responsable ;
- développer l'économie touristique ;
- sensibiliser et éduquer pour impliquer tous les publics dans le projet de territoire ;
- changer nos comportements.

Les missions du CBN De Bailleul

Le Décret n°2021-762 du 14 juin 2021 définit les missions d'intérêt général dévolues aux conservatoires botaniques nationaux. Le CBN de Bailleul, association dont le conseil d'administration est principalement composé de membres statutaires (Région, Départements...), met en œuvre, sur son territoire d'agrément, ces missions d'intérêt général :

- Développement de la connaissance sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats, aux échelles territoriales, nationale et biogéographiques.
- Gestion, diffusion et valorisation de données sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats.
- Contribution à la gestion conservatoire de la flore, de la fonge, des ressources phytogénétiques sauvages, des végétations, des habitats et des espaces, et à la restauration écologique.
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation aux échelles territoriales, nationale et européenne.
- Communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs.

Article I : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décliner un programme pluriannuel d'actions, en application de la convention-cadre de partenariat.

Article 2 : Territoire d'application

Le territoire d'application de la convention est l'ensemble des communes de l'Oise du territoire du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

Article 3 : Rappel du contenu des programmes d'actions

Comme prévu dans la convention-cadre de partenariat, le Parc naturel régional Oise-Pays de France et le CBN de Bailleul développeront des actions ou des programmes d'actions sur des domaines communs, tels que :

- L'inventaire et le suivi d'espèces de la flore sauvage (Trachéophytes, Bryophytes, Lichens, Characées) et de la végétation ;
- La surveillance d'espèces ou groupes d'espèces,
- La réalisation de programmes d'actions et de conservation en faveur de la flore et des végétations,
- La contribution à des programmes de recherche en gestion et conservation de la nature,
- La sensibilisation et l'information du public.

Article 4 : Le programme pluriannuel 2024-2026

4.1 - Déclinaisons des objectifs 2024-2026

Suivi et conservation d'espèces

Le CBN de Bailleul contribue sur le territoire du PNR Oise-Pays de France au suivi d'espèces et à la mise en place d'actions de conservation de la flore et des végétations.

INDICATEURS	- Nombre d'espèces suivies - Nombre d'actions de conservation
-------------	--

Programmes de recherche en gestion et conservation de la nature

Le CBN de Bailleul contribue sur le territoire du PNR Oise-Pays de France au programme de recherche-actions dans le massif de Chantilly.

INDICATEURS	- Rapports rendus - Liste des réunions d'échanges
-------------	--

4.2 – Financement des programmes d'actions

Au titre du programme d'actions 2024, le montant du soutien sous forme de subvention du PNR Oise-Pays de France à la mise en œuvre de l'activité du CBN de Bailleul au programme d'actions défini ci-dessus s'établit à 64 000 euros.

Pour les années suivantes, les montants prévisionnels s'établissent à :

- pour le programme 2025 : 60 000 euros.
- pour le programme 2026 : 50 000 euros.

Le montant de la subvention annuelle sera modulable en fonction des dotations budgétaires reçues par le PNR Oise-Pays de France, des projets (conservation d'espèces, forêt de Chantilly...).

Le montant pourra éventuellement être revu à la hausse si le CBN de Bailleul venait à proposer au PNR Oise-Pays de France une action d'ampleur non prévue aujourd'hui. Cette éventualité pourra faire l'objet d'un avenant.

Chaque début d'année, le PNR Oise-Pays de France confirmera au CBN de Bailleul le montant annuel de la subvention. Un avenant affichera ce montant et définira précisément les modalités des actions et les résultats attendus pour le programme d'actions de l'année.

Le comptable assignataire est monsieur le Trésorier Payeur Général de Senlis.

Les règlements s'effectueront selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Versement 1 (à la signature) : 22 000 €

Versement 2 (à mi parcours) : 20 000 €

Versement 3 (solde) : 22 000€

4.3 – Facturation électronique (CHORUS PRO)

LE CBN de Bailleul transmet au Parc les demandes de versements sur lesquelles seront mentionnés le RIB et le N° de SIRET.

Celles-ci seront déposées par voie électronique, via le portail Chorus Pro, auprès de la structure suivante :

Identifiant structure : 256 005 638 00034

Raison sociale : BP - SYNDICAT PARC NATUREL OISE

A réception, le Parc naturel régional Oise-Pays de France a 30 jours pour émettre un mandat administratif.

Article 5 : Suivi de la convention

Le PNR Oise-Pays de France et le CBN de Bailleul se réuniront au minimum une fois par an afin d'évaluer la mise en œuvre de la convention et programmer les actions à mener en partenariat. Cette réunion donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu annuel succinct d'application de la convention.

Article 6 : Rapport d'activités et évaluation de la convention

Le CBN de Bailleul s'engage :

- à fournir les rapports d'activités et financier faisant apparaître les résultats des programmes d'actions, visés par la présente, signés par le Président ou toute personne habilitée.
- à procéder à l'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels le PNR Oise-Pays de France a apporté son soutien dans les conditions prévues ci-après.

Le CBN de Bailleul s'engage à mentionner le soutien financier du PNR Oise-Pays de France sur chacun des documents, affiches, communications réalisés dans le cadre de ce partenariat. Il transmettra au PNR Oise-Pays de France tous les documents publiés dans le cadre de ce programme d'actions, dans la mesure du possible, avant leur édition. Les versions définitives de ces documents devront être transmises en version numérique.

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et du programme d'actions auxquels le Parc naturel régional Oise-Pays de France a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif est réalisé dans les conditions définies d'un commun accord entre le Parc et le CBN de Bailleul.

L'évaluation, réalisée conjointement par les services du Parc naturel régional Oise-Pays de France et du CBN de Bailleul, porte notamment sur la conformité des résultats au programme mentionné à l'article 4, sur l'impact des actions ou des interventions au regard de leur utilité pour la préservation du patrimoine biologique de la région et de leur utilité sociale, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Cette évaluation s'appuiera sur les indicateurs proposés et comprendra :

- les bilans d'activité annuels du CBN de Bailleul,
- les rapports d'activités des actions des programmes d'actions engagés avec le Parc naturel régional Oise-Pays de France,
- une réflexion synthétique sur les 3 années d'activités du CBN de Bailleul et les perspectives d'évolution pour les années à venir.

Article 7 : Conditions de renouvellement et de modification de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 6.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet général de la présente convention défini à l'article 1.

Ces avenants déclineront le programme général défini à l'article 3 de la présente, les moyens mis en œuvre pour sa réalisation et la subvention allouée par le PNR Oise-Pays de France pour l'année en cours.

Si des avenants supplémentaires sont nécessaires, le CBN de Bailleul remettra au PNR Oise-Pays de France, dans le courant du mois d'octobre de chaque année, un programme d'actions et une évaluation budgétaire prévisionnelle annuelle N+1, détaillée et conforme à l'article n°3 de la présente convention. La transmission de ces éléments conditionnera la signature de l'avenant. L'évaluation budgétaire prévisionnelle peut faire l'objet de propositions modificatives qui seront soumises à l'approbation des partenaires financiers.

Article 8 : Publicité et communication

Les partenaires s'engagent à mettre en valeur leur collaboration, notamment par la mention de leur logo concernant toutes actions de diffusion relatives à la présente convention (publications, multimédias, manifestations...) et aux actions qui en découlent.

Le PNR Oise-Pays de France et le CBN de Bailleul communiquent, auprès d'un large public, sur les actions entreprises dans le cadre de ce partenariat notamment au travers de leur politique de communication respective (site Internet, lettres d'information, médias régionaux...).

Article 9 : Durée de la convention et prorogation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

Pour la première année, elle a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Elle est renouvelable selon des modalités et des montants financiers à déterminer en 2026.

Cette convention constitue le cadre général à partir duquel seront mises en place des actions spécifiques faisant l'objet de conventions particulières.

Article 10 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le CBN de Bailleul sans l'accord écrit du PNR Oise-Pays de France, celui-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le CBN de Bailleul et avoir préalablement entendu ses représentants. Le PNR Oise-Pays de France en informe le CBN de Bailleul par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le PNR Oise-Pays de France et le CBN de Bailleul. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention.

Article 13 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à, le.....

**Pour le Parc naturel régional
Oise – Pays de France
Son Président,**

Monsieur Patrice Marchand

**Pour le CBN de Bailleul,
Sa Présidente,**

Monsieur Edith VARET



ADHESION A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE
PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les centres de gestion se sont vus confier la mission de conclure, pour le compte des collectivités territoriales, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques santé et prévoyance au profit de leurs agents.

Le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) a lancé une mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités. Le Comité Syndical a, par délibération n°14/22 du 28 mars 2022, donné mandat au CDG60 pour participer à cet appel public à concurrence.

A l'issue de la procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

A l'adhésion, l'employeur sélectionne pour l'ensemble de ses agents :

- Soit la formule 1 (protection minimale) soit la formule 2 (Pack prévoyance),
- Au sein de la formule choisie, l'employeur déterminera également le niveau d'indemnisation pour les garanties incapacité temporaire de travail et invalidité permanente : niveau 1 (90%) ou niveau 2 (95%)

Formule 1		Formule 2	
Protection minimale composée de la garantie incapacité obligatoire, les autres garanties étant proposées en option année 2023 et 2024		Pack prévoyance composé des garanties incapacité, invalidité et décès A compter du 1 ^{er} janvier 2023	
Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%	Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%

L'adhésion pour les agents à cette prévoyance n'est pas obligatoire et il revient à chacun d'y adhérer volontairement. La participation financière est attachée à cette convention de participation. Ainsi les agents qui n'y souscriront pas ne pourront pas percevoir cette participation.

Je vous propose de soumettre au prochain Comité syndical l'adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE en

- **Optant pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95%**
- **Fixant le montant mensuel de la participation financière à 7,00€ pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la prévoyance issue de cette convention de participation.**

AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France organise des sorties et manifestations et participe à de nombreux salons. Pour cela, il a recours à du personnel vacataire (étudiants, retraités...) que le Parc forme.

Par ailleurs, ces vacataires permettent de renforcer les moyens humains du Parc, en participant :

- à la distribution de la documentation du Parc (documents touristiques, documents institutionnels, flyers et affiches pour les sorties, etc.),
- à la réalisation de missions ponctuelles variées (secrétariat, observations de terrain, alimentation du SIG, vérification et entretien des barnums du PNR, rangement de cartons de documentation, etc.).

En début d'année, le Comité syndical a voté une enveloppe de 1000 heures de vacation.

Cette année, la fête des 20 ans du Parc naturel régional a mobilisé beaucoup de vacataires et d'heures de vacation, pour la préparation et l'évènement.

En outre, le départ, cet été, de Thibault Bachasson au secrétariat et son remplacement au 25 novembre a amené l'équipe administrative à recourir à des heures de vacation pour l'accueil.

A cette date, toutes les heures de vacation ont été consommées, **il convient de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires.**

QUESTIONS DIVERSES

